

AUX URNES



CANADA!

AUX URNES



CANADA!

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

© Directeur général des élections du Canada, 2010

ISBN 978-1-100-93933-9
N° de cat. SE3-45/2010F

Imprimé au Canada

Tous droits réservés. Toute partie de cet ouvrage – y compris les échantillons de bulletins de vote, les fiches de mise en situation, les listes électorales en blanc, les feuilles d'activités – peut être photocopiée à des fins éducatives. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et à contribuer aux prochaines éditions.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but de faciliter la lecture.



1. Introduction	
Comment utiliser cette trousse	5
Les objectifs d'une élection simulée	6
Les quatre phases essentielles : préparation, réalisation, intégration et évaluation	7
2. L'abc des élections	
Qui peut voter ou être candidat?	9
Les étapes d'une élection	10
La distribution des rôles dans votre groupe	11
Bulletin de vote, urne et bureau de scrutin	15
Lexique de termes électoraux	18
3. Choisissons une sortie : un scénario simple pour les plus jeunes	
Choisir une personne ou une activité?	21
Notions à transmettre	22
Intégration des connaissances	23
4. Faisons une élection : un scénario moyen pour tous	
Un survol du processus électoral	25
Les étapes à suivre	26
Initiatives complémentaires	28
5. Français et démocratie : un scénario avancé pour les plus âgés	
Une campagne électorale complète	29
Description du scénario	31
Activités d'apprentissage du français	32
6. Activités complémentaires	
Le jeu des questions et réponses	33
Cherchez le mot!	37
7. Guide du directeur des élections scolaires	
L'élection d'un conseil étudiant, étape par étape	43
Dossier du candidat	49
8. Annexe	
Cas spéciaux : fiches et notes	59
Serments	61
Modèles de bulletins de vote	64
Le parcours électoral (matériel créé par un éducateur)	67
Liste électorale	68
Feuille de comptage	69
Relevé officiel du scrutin	70
Échantillons de bulletins de vote marqués	71
Évaluation de la trousse <i>Aux urnes, Canada!</i>	72
Bon de commande	74

AUX URNES



CANADA!

1. Introduction

- Comment utiliser cette trousse
- Les objectifs d'une élection simulée
- Les quatre phases essentielles :
préparation, réalisation,
intégration et évaluation



COMMENT UTILISER CETTE TROUSSE

La trousse *Aux urnes, Canada!* est conçue pour plusieurs usages. Elle s'adresse en effet aux enseignants de la 5^e année du primaire jusqu'à la dernière année du secondaire ainsi qu'aux animateurs de groupes communautaires tels que les scouts et les cadets. Elle aidera à la fois ceux qui souhaitent organiser une élection simulée à des fins pédagogiques et ceux qui doivent organiser l'élection réelle du conseil étudiant dans leur établissement.

Cette trousse se veut avant tout un outil souple et adaptable. Les deux premières sections (*Introduction* et *L'abc des élections*) sont destinées à tous les utilisateurs et fournissent des renseignements d'ordre général. Le reste de la trousse est divisé en sections indépendantes : vous utilisez seulement ce dont vous avez besoin et les documents en annexe.

Bien que le contenu s'adresse d'abord au monde scolaire, il peut s'adapter en grande partie à d'autres milieux et servir de point de départ pour des activités de simulation au sein d'organisations communautaires.

Voici un aperçu des différentes sections :

Introduction – Présentation des objectifs de la trousse et des étapes à suivre pour que l'élection simulée soit pleinement profitable sur le plan pédagogique (particulièrement utile aux étudiants-maîtres).

L'abc des élections – Renseignements de base sur le processus électoral canadien, à l'intention de l'enseignant ou de l'animateur.

Choisissons une sortie : un scénario simple pour les plus jeunes – Un scénario facile à réaliser, où les élèves plus jeunes sont invités à voter pour une sortie de groupe.

Faisons une élection : un scénario moyen pour tous – Un survol du processus électoral, adaptable aux groupes de tous les niveaux.

Français et démocratie : un scénario avancé pour les plus âgés – Un scénario pour les groupes plus âgés ou avancés, avec une élection précédée d'une campagne électorale.

Activités complémentaires – Jeu des questions et réponses et jeux destinés à occuper les jeunes pendant le déroulement du vote.

Guide du directeur des élections scolaires – Manuel pratique à l'usage de la personne chargée d'organiser l'élection d'un conseil étudiant.

Annexe – Documents et formulaires divers reliés au contenu de la trousse.

Aux urnes, Canada! est – et restera – une œuvre de collaboration. Pour nous aider à améliorer la trousse, nous vous invitons à remplir le bref questionnaire d'évaluation qui se trouve en annexe et à le faire parvenir à la Direction du rayonnement d'Élections Canada à l'adresse indiquée sur le formulaire. Vos suggestions d'amélioration et vos idées d'exercices complémentaires seront toujours les bienvenues.

LES OBJECTIFS D'UNE ÉLECTION SIMULÉE

La simulation d'une élection constitue une excellente occasion de transmettre des *savoirs*, des *savoir-faire* et des *savoir-être* aux générations montantes et de contribuer ainsi à assurer la pérennité des droits démocratiques fondamentaux. La figure ci-dessous illustre les liens qui existent entre divers aspects de la démocratie canadienne et le rôle politique central que le citoyen peut y jouer. L'activité de simulation d'une élection s'articule essentiellement autour de cette réalité. C'est la raison pour laquelle nous proposons les objectifs suivants.

Objectifs généraux :

- faire prendre conscience que le Canada est une démocratie;
- faire prendre conscience que le droit de vote contribue à sauvegarder la démocratie.

Les objectifs généraux appartiennent au champ des *savoirs*. On précisera ici, entre autres, les concepts illustrés dans la figure : *démocratie*, *citoyens*, *droit de vote*, etc.

Objectifs pédagogiques :

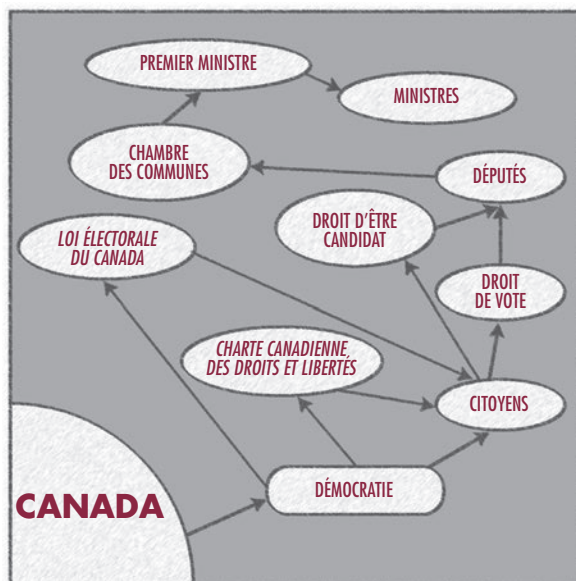
- familiariser les élèves avec les procédures de vote utilisées le jour d'une élection fédérale;
- accroître les compétences civiques des élèves.

Les objectifs pédagogiques sont de l'ordre des *savoir-faire*. Les jeunes apprendront ici quand et comment ils peuvent exercer leurs droits démocratiques.

Objectif de formation :

- favoriser une meilleure appréciation du droit de vote chez les jeunes citoyens en formation.

L'objectif de formation est du domaine des *savoir-être*, celui des appréciations, des motivations, des attitudes, etc. Il s'agit ici de susciter, chez le citoyen en formation, le goût d'exercer, le moment venu, son droit de vote et ses autres droits civiques.



LES QUATRE PHASES ESSENTIELLES : PRÉPARATION, RÉALISATION, INTÉGRATION ET ÉVALUATION

Pour que l'exercice d'élection simulée donne les résultats escomptés sur le plan pédagogique, il importe qu'il se fasse en quatre phases, soit la préparation, la réalisation, l'intégration et l'évaluation. Chacune est essentielle au succès de l'ensemble du processus.

La phase de préparation

La phase de préparation comprend nécessairement un élément déclencheur et une mise en situation.

L'élément déclencheur doit être signifiant et coller le plus possible à la réalité de l'élève. Nous suggérons donc que, quel que soit le niveau scolaire ou l'âge des participants, l'exercice consiste réellement à élire une personne qui aura un rôle précis à jouer par rapport au groupe. Avec les élèves plus âgés, vous pouvez vous risquer en terrain plus théorique, et proposer par exemple de reproduire une élection controversée du passé, de choisir entre deux anciens premiers ministres, d'élire un participant comme député au Parlement fédéral ou à un parlement mondial fictif, etc. Nous croyons toutefois que, même chez les jeunes de cet âge, rien ne remplace la recherche d'un intérêt personnel ou collectif comme source de motivation.

Une fois l'objectif établi, il s'agit de déterminer une procédure qui permette de garantir une élection démocratique. C'est le moment de la *mise en situation*. Vous pouvez alors demander aux jeunes s'ils connaissent déjà une procédure qui pourrait être utilisée. Vous leur ferez préciser où cette façon de faire est utilisée, à quelle occasion, comment le système fonctionne, pourquoi on dit qu'il s'agit de démocratie, etc. Ce sera l'occasion de vérifier l'étendue des connaissances des participants, de procéder aux ajustements nécessaires et, en bout de course, de présenter le mécanisme en vigueur au Canada en proposant que l'on s'en inspire pour résoudre le problème.

Vous procéderez enfin à la distribution des rôles que chacun aura à jouer à l'étape suivante. La phase de préparation prendra plus ou moins d'ampleur selon la profondeur de la formation que vous désirez atteindre et le temps dont vous disposez. On peut facilement la réaliser à l'intérieur d'une période de 45 ou de 60 minutes.

La phase de réalisation

La phase de réalisation peut occuper une plage de 45, 60 ou 75 minutes. Vous pouvez également l'étirer sur plusieurs périodes si vous désirez simuler non seulement le jour de l'élection, mais aussi la plupart des étapes d'une véritable campagne électorale, y compris la présentation des candidats et la campagne « politique ».

En 60 minutes, avec un groupe de 30 jeunes, vous pouvez réserver 5 minutes aux directives, 20 minutes à la campagne électorale, y compris 10 minutes aux discours des candidats, 10 minutes à la mise en place du bureau de scrutin, 15 minutes au vote proprement dit (les jeunes prennent en moyenne 30 secondes pour voter) et 10 minutes à la compilation des résultats et à la proclamation de l'« heureux élu ».

Les sections 3 et 4 contiennent toute l'information nécessaire pour mener cette étape à bien.

La phase d'intégration

À ce moment du processus d'apprentissage, vous demandez aux jeunes d'exprimer ce qu'ils ont appris au cours de l'activité. Cet *effort d'objectivation* leur permet de prendre conscience de leurs nouvelles connaissances et de l'utilité de l'exercice auquel ils viennent de s'adonner.

Ce sera également le moment de demander aux jeunes s'ils croient que les nouvelles connaissances pourront leur servir dans la vie et de les inviter à justifier leurs réponses. Vous les amènerez ainsi à attribuer un sens aux nouveaux acquis, ce qui les rendra capables de les réutiliser au moment opportun.

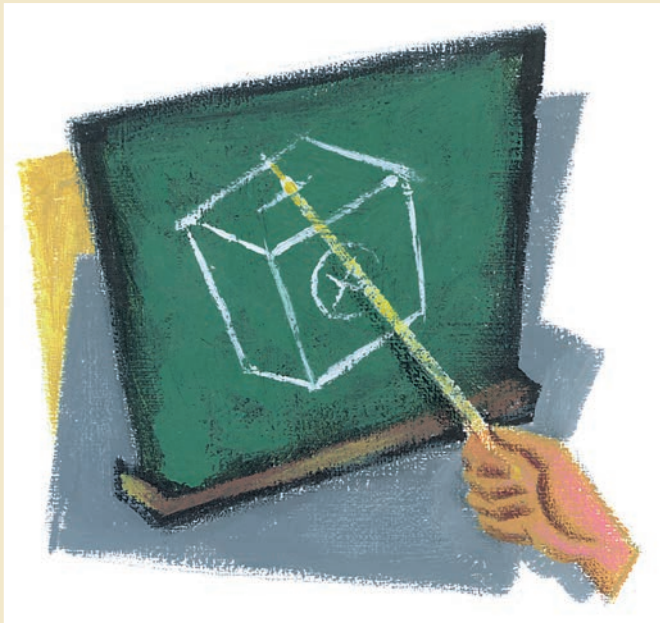
Cette phase peut prendre différentes formes et sa durée peut varier de 10 à 30 minutes selon la procédure adoptée et les réponses des jeunes.

La phase d'évaluation

Afin d'évaluer dans quelle mesure les jeunes ont acquis et intégré les divers savoirs, savoir-faire et savoir-être constituant les objectifs de l'élection simulée, on peut leur proposer certains des exercices suivants. Les jeunes peuvent faire ces exercices d'abord seuls (15 minutes), puis en petits groupes, et enfin en grand groupe pour dégager un consensus. On peut ainsi demander aux participants, après l'élection :

- de justifier l'affirmation « Le Canada est une démocratie »;
- d'expliquer ce qui arriverait si on supprimait le droit de vote tel qu'il existe au Canada;
- d'expliquer pourquoi il est important d'exercer son droit de vote;
- de reconstituer les principales étapes d'une élection;
- de décrire le déroulement du vote dans un bureau de scrutin.

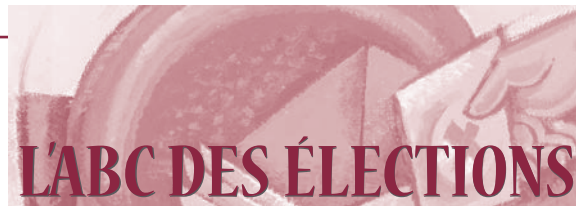
AUX URNES



CANADA!

2. L'abc des élections

- Qui peut voter ou être candidat?
- Les étapes d'une élection
- La distribution des rôles dans votre groupe
- Bulletin de vote, urne et bureau de scrutin
- Lexique de termes électoraux



QUI PEUT VOTER OU ÊTRE CANDIDAT?

Qui a le droit de vote?

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus le jour de l'élection.

Ont acquis le droit de vote

- en 1918 — les femmes
- en 1948 — tous les Canadiens d'origine asiatique
- en 1960 — les Indiens vivant dans les réserves
- en 1970 — les personnes âgées de 18 à 20 ans
- en 1988 — les juges fédéraux et les personnes ayant une déficience intellectuelle
- en 2000 — les directeurs du scrutin

Qui n'a pas le droit de vote?

- le directeur général des élections
- le directeur général adjoint des élections

Qui peut être candidat?

Tout citoyen canadien :

- âgé de 18 ans ou plus;
- ayant obtenu la signature de 100 électeurs de la circonscription (ou de 50 électeurs, dans certaines circonscriptions étendues ou éloignées);
- ayant versé un cautionnement de 1 000 \$ (qui sera remboursé en entier sur présentation du rapport financier requis, dans les délais prescrits).

Un candidat n'est pas tenu de résider dans la circonscription où il se présente. Il n'est pas tenu non plus d'appartenir à un parti politique; il peut en effet se présenter comme candidat indépendant ou comme candidat sans appartenance.

LES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION

Cette section vous fournit quelques renseignements de base sur le processus électoral fédéral afin de vous aider à préparer votre élection simulée. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter l'ouvrage *Le système électoral du Canada* disponible sur le site Web d'Élections Canada.

Le mandat maximal de la Chambre des communes est de cinq ans, en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En vertu d'un projet de loi adopté en 2007, les élections fédérales ont lieu aux quatre ans, le troisième lundi d'octobre. Voici les principales étapes du processus électoral :

1. Le Parlement est dissous par le gouverneur général; une élection est déclenchée.
2. Le directeur général des élections envoie un bref d'élection au directeur du scrutin de chacune des 338 circonscriptions électorales fédérales au Canada (en vigueur à l'élection fédérale générale de 2015).
3. Des listes électorales préliminaires sont préparées à partir du Registre national des électeurs et une carte d'information de l'électeur est expédiée à chaque électeur inscrit.
4. La publicité politique peut commencer.
5. Les candidats remettent leur acte de candidature à leur directeur du scrutin.
6. Le vote par anticipation a lieu aux bureaux spéciaux de scrutin pour ceux qui ne peuvent pas voter le jour de l'élection.
7. Les listes électorales sont révisées.
8. Les électeurs qui ne peuvent pas se rendre voter à un bureau de scrutin votent à l'aide d'un bulletin spécial.
9. La publicité des partis politiques doit cesser.
10. Jour de l'élection.
11. Validation des résultats effectuée par les directeurs du scrutin après le jour de l'élection.
12. Dépouillement judiciaire automatique si l'écart entre le premier et le deuxième candidat est inférieur à un millième des votes exprimés dans la circonscription.
13. Chaque directeur du scrutin déclare un candidat élu dans sa circonscription et retourne le bref d'élection au directeur général des élections.
14. Les nouveaux députés sont assermentés et le nouveau Parlement est convoqué.
15. Les candidats et les partis soumettent leurs rapports financiers.

Note : Voir en annexe le schéma représentant les étapes d'une élection (p. 67).

LA DISTRIBUTION DES RÔLES DANS VOTRE GROUPE

Dans votre classe ou votre groupe, tout le monde participe à une élection simulée. Mais certains y jouent un rôle particulier. Distribuez les rôles au hasard ou selon une méthode que vous choisirez en tenant compte des caractéristiques du groupe et de vos objectifs. Tous jouent le rôle d'électeurs.

Pour mener à bien les opérations, il vous faudra :

- 1 directeur du scrutin (enseignant ou animateur);
- 1 scrutateur;
- 1 greffier du scrutin;
- 3 ou 4 candidats (Au lieu de se présenter sous leur nom, les étudiants peuvent jouer le rôle de personnalités bien connues, par exemple dans le domaine du sport, de la télévision ou de la chanson. Nous suggérons un minimum de trois et un maximum de quatre candidats par groupe.).

Selon le temps dont vous disposerez, vous pourrez aussi ajouter :

- 1 représentant par candidat (Dans une vraie élection, chaque candidat a droit à deux représentants dans chaque bureau de scrutin.);
- 8 électeurs munis de fiches de mise en situation (voir p. 59).

Qui fait quoi?

Le *directeur du scrutin*, doit :

- établir les listes électorales, sur lesquelles devront apparaître les noms de toutes les personnes ayant le droit de vote. Nous vous suggérons d'utiliser votre liste de groupe à cette fin;
- préparer les bulletins de vote suivant l'ordre alphabétique des noms de famille des candidats, en inscrivant, s'il y a lieu, le nom du parti sous le nom du candidat;
- former le personnel électoral, soit le scrutateur et le greffier du scrutin;
- faire prêter serment au scrutateur (voir p. 61).

Les fonctions du *scrutateur*, du *greffier du scrutin* et des *représentants des candidats* sont décrites en détail dans les pages qui suivent. De façon générale, le scrutateur règle les allées et venues au bureau de scrutin en évitant les attroupements; remet les bulletins de vote aux électeurs; voit à ce qu'aucun matériel partisan ne soit laissé derrière l'isoloir; et dépouille le scrutin. Le greffier s'occupe de la liste électorale et fait le total des bulletins comptés par le scrutateur. Quant aux représentants des candidats, ils surveillent le déroulement du vote et le dépouillement du scrutin au nom des candidats.

FONCTIONS DU SCRUTATEUR

Ouverture du bureau de scrutin

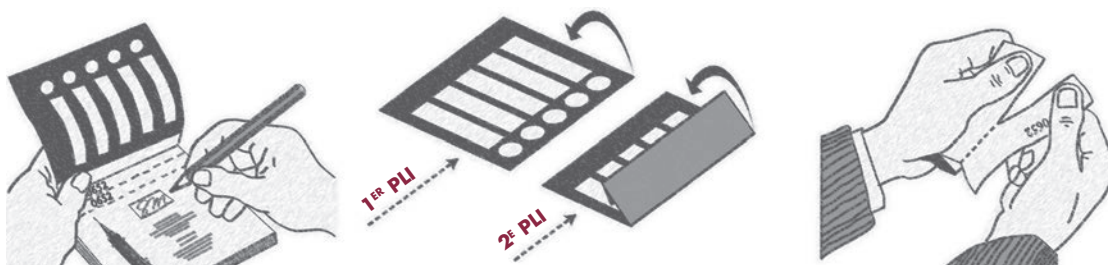
Après avoir prêté serment, le scrutateur doit :

- établir le bureau de scrutin en y installant tout le matériel nécessaire et s'assurer d'en retirer tout matériel partisan;
- faire prêter serment au greffier du scrutin et aux représentants des candidats (voir p. 61);
- compter les bulletins de vote et apposer ses initiales au dos de chacun d'eux;
- ouvrir l'urne, montrer à toutes les personnes présentes qu'elle est vide, puis la sceller (voir p. 16).

Déroulement du vote

Lorsqu'un électeur se présente pour voter, le scrutateur lui demande une preuve d'identité ainsi que son adresse, afin de s'assurer qu'il est venu voter au bon endroit.

- vérifier le dos du bulletin de vote pour s'assurer que ses initiales y apparaissent et le plier deux fois comme l'illustration ci-dessous;



- remettre le bulletin plié à l'électeur en lui disant de se rendre derrière l'isoloir, de marquer le cercle, avec le crayon fourni, vis-à-vis du nom du candidat qu'il appuie et de lui rapporter le bulletin plié de la même façon;
- s'assurer que ses initiales apparaissent au dos du bulletin que lui rapporte l'électeur, vérifier que le numéro de série sur le talon est le même que sur la souche, enlever le talon à la vue de tous et le jeter à la poubelle, remettre le bulletin plié à l'électeur et s'assurer que ce dernier le dépose lui-même dans l'urne;
- s'assurer que le greffier du scrutin inscrit une marque dans la colonne « a voté » vis-à-vis du nom de l'électeur sur la liste électorale.

Dépouillement des votes

Une fois le vote terminé, le dépouillement peut commencer. **Le scrutateur est la seule personne autorisée à toucher les bulletins.** Il doit :

- vider le contenu de l'urne sur la table;
- vérifier les bulletins un à un pour s'assurer que ses initiales y apparaissent, enlever tout talon qui serait encore attaché à un bulletin, déplier les bulletins un à un, annoncer le nom du candidat choisi par l'électeur et montrer le bulletin au greffier, qui inscrit les votes sur une feuille de comptage, et aux représentants des candidats;
- trier les bulletins par candidat (faire une pile pour chacun d'eux) et faire des piles avec les bulletins rejetés et les bulletins annulés;
- une fois le comptage terminé, inscrire le nombre total de bulletins enregistrés par le greffier sur le relevé du scrutin, y compris les bulletins annulés et rejetés;
- remettre le relevé du scrutin au directeur du scrutin (enseignant ou animateur).

FONCTIONS DU GREFFIER DU SCRUTIN

Le greffier du scrutin est chargé de tenir le cahier du scrutin.

Déroulement du vote

- L'électeur donne verbalement son nom et son adresse, et le greffier repère le nom de l'électeur sur la liste.
- Après que le scrutateur a vérifié la preuve d'identité et d'adresse de l'électeur, le greffier du scrutin raie le nom de l'électeur sur la liste électorale.
- Quand l'électeur a exercé son droit de vote, le greffier inscrit une marque dans la colonne « a voté » vis-à-vis du nom de l'électeur sur la liste électorale.
- Le greffier inscrit tout serment ou autre remarque dans le cahier du scrutin, sous la supervision du scrutateur.
- Le greffier informe immédiatement le scrutateur de toute erreur sur la liste électorale.

Dépouillement des votes

Le greffier fait le total des bulletins comptés par le scrutateur et l'inscrit sur la feuille de comptage (voir p. 69).



FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CANDIDAT

Les représentants des candidats surveillent le déroulement du vote ainsi que le dépouillement du scrutin, au nom des candidats qu'ils représentent.



LES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS PEUVENT :



OBSERVER LA CONDUITE DU SCRUTIN;



EXIGER QU'UN ÉLECTEUR PRÊTE SERMENT S'ILS ONT UN DOUTE RAISONNABLE À PROPOS DE SON LIEU DE RÉSIDENCE OU DE SA QUALITÉ D'ÉLECTEUR;



EXAMINER LE CAHIER DU SCRUTIN ET LA LISTE ÉLECTORALE;



TRANSMETTRE DES RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE LA LISTE ÉLECTORALE;



ALLER ET VENIR À LEUR GUISE PENDANT LE VOTE.

LES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS NE PEUVENT PAS :



INTERROGER LES ÉLECTEURS;



S'ASSEOIR À LA MÊME TABLE QUE LES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX;



INFLUENCER LE VOTE DES ÉLECTEURS;



SORTIR PENDANT LE DÉPOUILLEMENT.

BULLETIN DE VOTE, URNE ET BUREAU DE SCRUTIN

Le bulletin de vote est un élément central de toute élection. L'illustration ci-contre montre un bulletin fictif pour une élection fédérale (les noms des candidats ont été imaginés à partir de noms de villes canadiennes). La présente trousse comprend, en annexe, différents modèles de bulletins de vote en blanc, selon le nombre de candidats qui se présentent à l'élection. Utilisez le modèle dont vous avez besoin et faites-en autant de copies qu'il le faut pour votre classe ou votre groupe en prévoyant au moins 10 % de plus pour les bulletins annulés.

.....AKLAVIK, Iyerak.....
 ● Political Affiliation / Appartenance politique ●

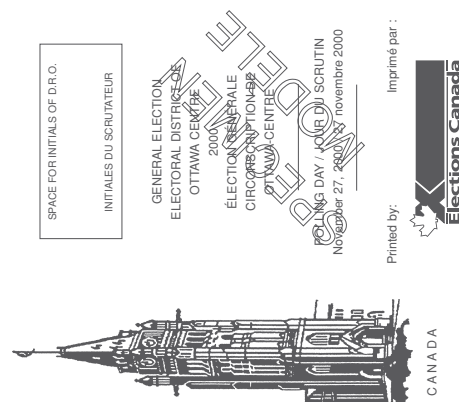
.....LACOMBE, Marie-Alma.....
 ● Appartenance politique / Political Affiliation ●

.....NELSON, Sydney G.
 Independent / Indépendant

.....STEINBACH, Hanna.....

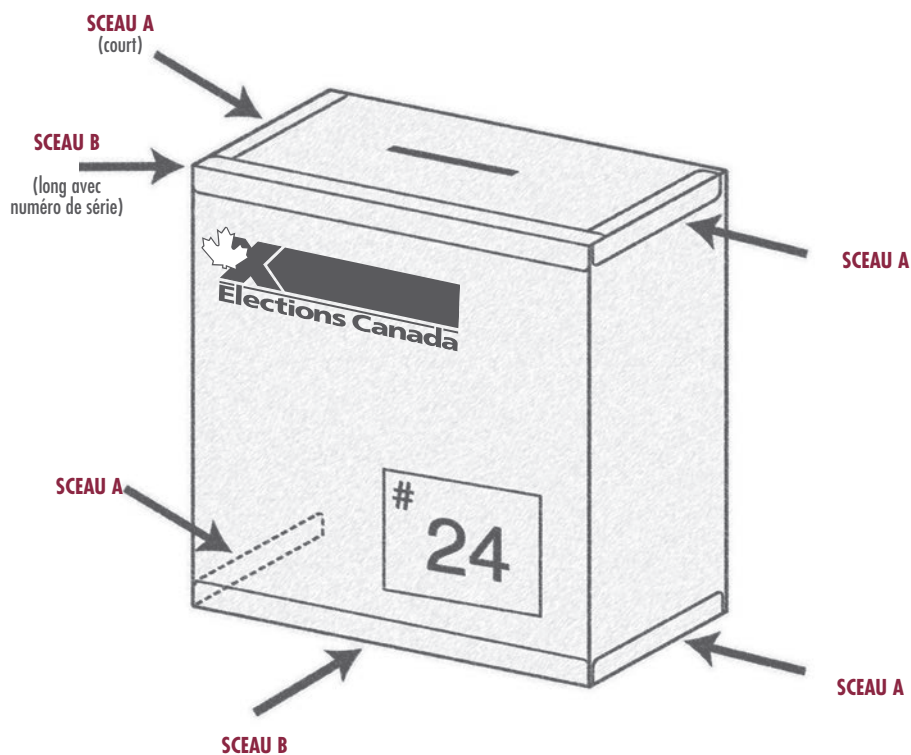
N° 010249

N° 010249



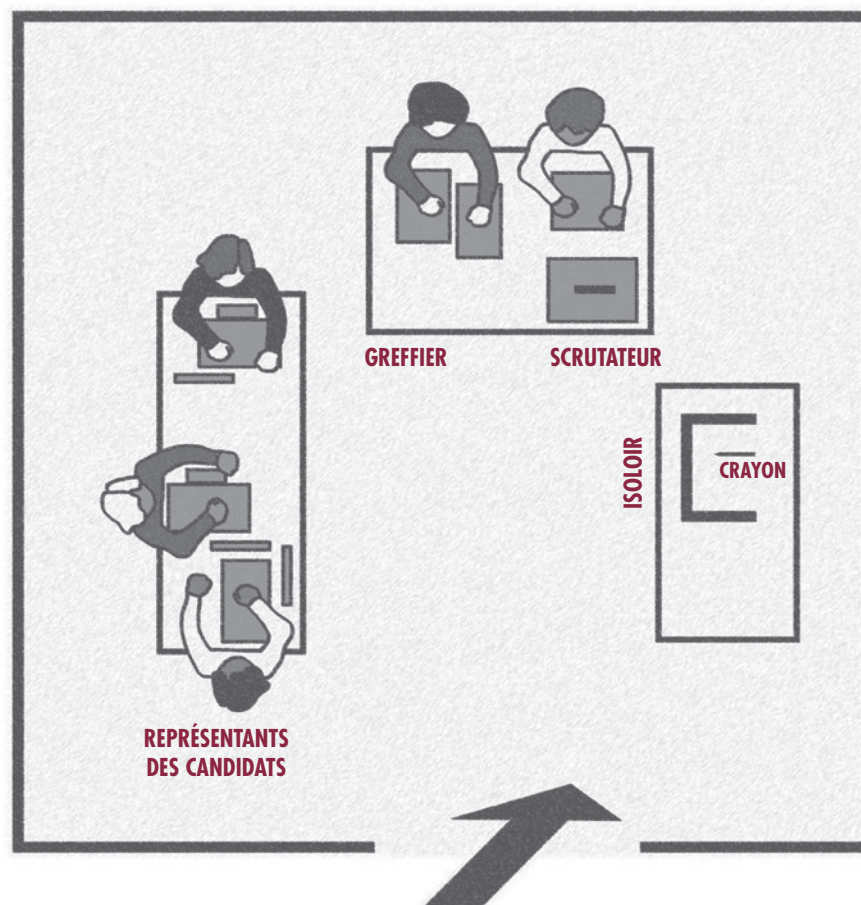
Note : Ce bulletin de vote n'est pas à sa dimension réelle.

Les bulletins de vote sont déposés dans une *urne* comme celle qui peut être commandée (voir p. 74). Cette urne doit être fermée à l'aide de sceaux qui sont livrés avec l'urne. La pose des sceaux est la responsabilité du scrutateur. L'illustration ci-dessous montre à quels endroits les différents sceaux doivent être posés sur l'urne.



Note : Le numéro qui paraît sur l'urne identifie le bureau de scrutin. Une circonscription électorale peut compter de 175 à 250 bureaux de scrutin, qui ont chacun leur propre urne.

Au moment du vote, le scrutateur, le greffier et les représentants des candidats seront tous au *bureau de scrutin*. L'illustration ci-dessous montre l'aménagement d'un bureau de scrutin ainsi que la place qu'y occupent les différents participants. Nous suggérons l'aménagement d'un bureau de scrutin par classe ou groupe de 20 à 30 personnes. Songez à aménager un autre bureau de scrutin si le temps est limité et/ou le nombre dépasse 35 personnes. Il faut prévoir au moins 30 secondes par personne pour le vote.



LEXIQUE DE TERMES ÉLECTORAUX

Acte de candidature	Formulaire signé par les personnes qui appuient un <i>candidat</i> et remis au <i>directeur du scrutin</i> afin que le candidat puisse solliciter les votes des <i>électeurs</i> .
Agent officiel	Personne nommée par un <i>candidat</i> pour s'assurer que la campagne électorale du candidat se déroule conformément à la loi. Cette personne est chargée de recevoir les contributions à la campagne et de payer les dépenses électorales d'un candidat.
Bref d'élection	Document officiel adressé aux <i>directeurs du scrutin</i> par le <i>directeur général des élections</i> ordonnant la tenue d'une <i>élection</i> dans leur <i>circonscription</i> .
Bulletin de vote	Feuille de papier sur laquelle l' <i>électeur</i> exprime son choix de <i>candidat</i> lors d'une <i>élection</i> ou son choix d'option lors d'un <i>référendum</i> .
Bulletin de vote annulé	<i>Bulletin de vote</i> marqué incorrectement et échangé pour un autre.
Bulletin de vote rejeté	<i>Bulletin de vote</i> marqué incorrectement et trouvé dans une <i>urne</i> .
Bureau de scrutin	Endroit où les <i>électeurs</i> votent.
Cahier du scrutin	Cahier tenu par le <i>greffier du scrutin</i> et dans lequel sont inscrites toutes les procédures spéciales de scrutin.
Candidat	Personne qui désire être élue.
Circonscription électorale	Division géographique établie aux fins des élections. Le Canada sera divisé en 338 circonscriptions fédérales à partir de l'élection fédérale de 2015.
Député fédéral	Personne élue dans une <i>circonscription électorale</i> fédérale.
Directeur de campagne	Personne chargée d'organiser la campagne d'un <i>candidat</i> , appelée aussi organisateur de la campagne; peut être aussi l' <i>agent officiel</i> .
Directeur du scrutin	<i>Électeur</i> chargé de conduire une <i>élection</i> dans la <i>circonscription</i> où il réside.
Directeur général des élections du Canada	Haut fonctionnaire non partisan nommé par le Parlement pour conduire les <i>élections</i> et les <i>référendums fédéraux</i> en vertu de la <i>Loi électorale du Canada</i> .

Électeur	Toute personne qui a le droit de voter à une <i>élection</i> . Au Canada, il s'agit de tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus le jour de l'élection.
Élection	Processus permettant de choisir une ou plusieurs personnes parmi divers <i>candidats</i> , au moyen d'un vote.
Électorat	Ensemble des personnes <i>habilitées à voter</i> à une <i>élection</i> .
Feuille de comptage	Feuille de travail sur laquelle on additionne les votes accordés à chaque <i>candidat</i> , à chaque <i>bureau de scrutin</i> .
Fonctionnaires électoraux	Ensemble des personnes chargées de veiller à la conduite des <i>élections</i> (comprend notamment les <i>directeurs du scrutin</i> , les <i>scrutateurs</i> et les <i>greffiers du scrutin</i>).
Greffier du scrutin	Personne chargée d'aider le <i>scrutateur</i> au <i>bureau de scrutin</i> et de tenir le <i>cahier du scrutin</i> .
Habilité à voter	Qui a le droit de voter conformément à la <i>Loi électorale du Canada</i> .
Jour de l'élection	Jour où se tient l' <i>élection</i> ; appelé aussi <i>jour du scrutin</i> ou jour du vote.
Jour du scrutin	Voir <i>jour de l'élection</i> .
Liste électorale	Liste des personnes ayant le droit de voter; appelée aussi liste des électeurs.
Liste électorale permanente	Voir <i>Registre national des électeurs</i> .
<i>Loi électorale du Canada</i>	Loi qui régit la conduite des <i>élections</i> au Canada. Une nouvelle <i>Loi électorale du Canada</i> est entrée en vigueur en 2014.
Parti politique	Groupe de personnes qui s'organisent en vue de présenter et d'appuyer des <i>candidats</i> à une <i>élection</i> .
Programme politique	Exposé des positions d'un <i>parti politique</i> sur certaines questions.
Rapport d'élection	Après la validation des résultats et le dépouillement judiciaire, s'il y en a un, le <i>directeur du scrutin</i> déclare élu le <i>candidat</i> qui a obtenu le plus de votes en remplissant le <i>rapport d'élection</i> et il le remet au directeur général des élections.
Référendum	Vote au cours duquel les <i>électeurs</i> répondent à une question par « Oui » ou par « Non ».

Registre national des électeurs	Base de données où sont inscrits les Canadiens âgés de 18 ans et plus qui ont qualité d' <i>électeur</i> . Ce registre a été constitué à partir d'un <i>recensement</i> porte-à-porte tenu en avril 1997. Il est mis à jour en utilisant les renseignements fournis par les <i>électeurs</i> à chaque <i>élection</i> ou <i>référérendum</i> et en obtenant les renseignements pertinents auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et des fichiers provinciaux des permis de conduire, pour les changements d'adresse et les personnes qui atteignent 18 ans. En outre, les fichiers provinciaux et territoriaux de l'état civil fournissent les informations sur les décès, alors que ceux de Citoyenneté et Immigration Canada donnent les noms des nouveaux Canadiens. L'inscription au Registre national des électeurs n'est pas obligatoire.
Représentant d'un candidat	Personne nommée par un <i>candidat</i> afin de le représenter au <i>bureau de scrutin</i> .
Scrutateur	<i>Fonctionnaire électoral</i> responsable d'un <i>bureau de scrutin</i> le jour de l' <i>élection</i> .
Section de vote	Subdivision d'une <i>circonscription</i> , comprenant un certain nombre d' <i>électeurs</i> et dotée d'un <i>bureau de scrutin</i> .
Serment	Engagement solennel de dire la vérité.
Urne	Boîte dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote; appelée aussi boîte de scrutin.
Vote valide	<i>Bulletin de vote</i> marqué selon les règles et compté.

AUX URNES



CANADA!

3. Choisissons une sortie : un scénario simple pour les plus jeunes

- Choisir une personne ou une activité?
- Notions à transmettre
- Intégration des connaissances



CHOISIR UNE PERSONNE OU UNE ACTIVITÉ?

La présente section vise les classes de 5^e année et plus au niveau primaire, de même que les groupes communautaires. Pour les jeunes de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, il est conseillé d'utiliser une autre trousse d'Élections Canada, *Choisissons notre mascotte*.

Dans le cadre d'une élection simulée, les jeunes de 5^e année et plus peuvent, bien entendu, élire un représentant. Si vous organisez ce type d'élection, faites part aux élèves d'un « problème » à cause duquel la classe doit choisir quelqu'un pour exécuter une tâche : rencontrer la direction de l'école pour exposer un projet, par exemple. Pour que les jeunes soient motivés, il faut que le « problème » soit proche de leurs intérêts. Vous pouvez aussi leur demander de voter pour leur vedette préférée dans le monde du sport ou du spectacle (acteur, joueur de hockey, etc.).

Mais il est possible aussi de tenir une élection pour permettre aux jeunes de choisir une sortie de groupe. C'est le scénario que nous vous proposons ci-dessous. Dans ce cas, les élèves votent pour une activité plutôt que pour un candidat. Ce type d'exercice a l'avantage de faire appel à plusieurs disciplines à la fois et peut s'avérer très riche sur le plan pédagogique. Le scénario que nous décrivons ici est réalisable en une ou deux périodes de 60 minutes chacune.

Déroulement du scénario

Demandez à vos élèves de voter pour choisir une sortie d'une journée. Les participants sont répartis en groupes pour discuter des activités proposées. Exemples d'un choix de sortie :

- visite d'une érablière;
- visite du site historique de Sainte-Marie au pays des Hurons;
- visite des installations navales de Penetanguishene.

Chaque groupe prépare un dessin ou une bande dessinée vantant les mérites de son choix. Le porte-parole de chaque groupe s'adresse ensuite à la classe, avant que les élèves procèdent au vote pour choisir une activité. Dans l'exemple ci-dessus, les élèves se seraient familiarisés avec le processus électoral, tout en abordant plusieurs autres sujets : arts, français, histoire, rapports francophones-anglophones et études autochtones.

Les élèves tiennent une élection simplifiée, avec un greffier et un scrutateur. Ils utilisent de véritables bulletins de vote sur lesquels les noms des candidats sont remplacés par les diverses activités. Autrement, le processus de vote est le même que celui qui est décrit dans la section 4, *Faisons une élection* (p. 25).

L'enseignant ou l'animateur joue le rôle de directeur du scrutin. À ce titre, il annonce l'activité que la majorité a choisie. Vous pouvez faire un certificat sur lequel le nom de cette activité serait inscrit et l'afficher dans la salle. Si vous en avez le temps et les moyens, vous pouvez évidemment faire l'activité en question. Et bien sûr, les résultats d'une élection, ça se fête! Dans une démocratie, on est tous des gagnants!

NOTIONS À TRANSMETTRE

Avant de procéder au vote, aidez les jeunes à découvrir les grands principes d'une élection. Voici quelques suggestions de questions pour amorcer la discussion, au tout début de l'activité ou au cours de celle-ci.

Qu'est-ce qu'une élection?

C'est un exercice qui permet à un groupe de choisir une personne pour le représenter ou de faire un choix parmi les questions qui sont importantes pour lui.

Que signifie le mot « voter »?

« Voter » signifie « choisir ».

Qui a le droit de vote au Canada?

Les citoyens canadiens qui ont 18 ans ou plus le jour de l'élection. De plus, leur nom doit figurer sur la liste électorale pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote. Vous pouvez expliquer aux groupes plus avancés que la première condition (citoyenneté canadienne) est fixée par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Tout électeur peut s'inscrire le jour du vote au bureau de scrutin, en présentant une preuve d'identité et de résidence dans la circonscription, mais on encourage tous les électeurs à le faire à l'avance.

Qu'est-ce qu'un candidat?

Une personne qui se présente à une élection. Autrement dit, une personne qui désire se faire élire pour représenter un groupe de personnes.

Qui peut être candidat?

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus qui a recueilli la signature d'au moins 100 personnes dans la circonscription où il se présente (ou de 50 personnes, dans certaines circonscriptions étendues ou éloignées) et qui a versé un cautionnement de 1 000 \$ pour garantir le sérieux de sa candidature. Le candidat n'a pas besoin de résider dans la circonscription où il se présente et n'a pas besoin d'appartenir à un parti politique.

Pourquoi voter en secret?

Parce que le vote est un choix personnel. On a le droit de faire ce choix seul, sans influence de qui que ce soit et sans avoir à en parler à ses amis. Vous pouvez expliquer aux jeunes qu'autrefois, les gens devaient se lever au milieu d'une foule et déclarer devant tout le monde pour qui ils votaient. La plupart des jeunes peuvent comprendre cette peur de parler en public devant une foule de personnes. Demandez-leur quel effet cela pourrait avoir sur le vote.

Comment le vote est-il tenu secret?

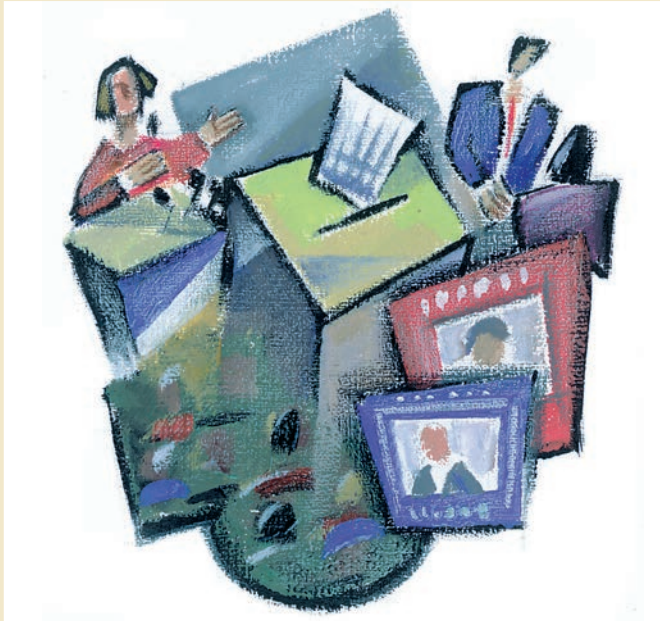
On utilise des petites feuilles de papier, appelées bulletins de vote, qui sont identiques. On cache la marque que l'on fait dans le cercle en pliant le bulletin de vote et en le déposant dans l'urne soi-même. L'isoloir permet de voter en privé. Les bulletins de vote sont tous déposés et mélangés dans la même urne scellée. Aucun bulletin ne peut être isolé : personne ne peut donc savoir qui a voté pour qui.

INTÉGRATION DES CONNAISSANCES

L'objectif de cette phase essentielle de la situation d'apprentissage est de consolider les savoirs nouvellement acquis et, dans le cas qui nous concerne, de poser les balises pour favoriser une meilleure appréciation du droit de vote chez les jeunes citoyens en formation. Voici quelques pistes pour favoriser l'intégration des nouvelles connaissances :

- échange jeunes/responsable sur les apprentissages réalisés;
- échange entre les jeunes sur l'utilité de ces apprentissages dans leur vie;
- retour sur le processus électoral (ou étude de ce processus si cela n'a pas déjà été fait lors de la phase de préparation);
- échange entre les jeunes sur leurs rôles respectifs (candidat, scrutateur, électeur, etc.) et sur l'importance de ces rôles dans le processus électoral;
- débat sur l'importance du secret du vote et sur les précautions à prendre pour le garantir;
- échange sur la façon dont les électeurs qui ont joué des rôles spéciaux ont été accueillis au bureau de scrutin.

AUX URNES



CANADA!

4. Faisons une élection : un scénario moyen pour tous

- Un survol du processus électoral
- Les étapes à suivre
- Initiatives complémentaires



UN SURVOL DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Cette section présente un scénario moyen destiné aux jeunes de tous les âges et de tous les niveaux. Adaptable selon les circonstances, *Faisons une élection* se situe à mi-chemin entre le scénario plus simple *Choisissons une sortie*, présenté dans la section précédente, et le scénario plus complexe *Français et démocratie*, traité dans la section suivante.

Le but de ce scénario intermédiaire est de donner aux jeunes une vue d'ensemble du processus électoral, et, plus particulièrement, du déroulement du vote le jour d'une élection. L'activité dure normalement de 45 à 75 minutes, mais peut s'étendre davantage, suivant l'intérêt du groupe et le temps disponible.

Démarche pédagogique

Quel que soit le scénario utilisé, il importe qu'il s'inscrive dans une démarche pédagogique si l'on veut maximiser ses effets formateurs. Les sections *L'abc des élections* (p. 9) et *Choisissons une sortie* (p. 21) proposent des pistes pour transmettre aux jeunes les notions électorales de base, à différentes étapes de l'activité, et pour vous assurer après coup qu'ils ont bien intégré les nouvelles connaissances. Le contenu de ces sections s'applique autant au présent scénario.

Les préparatifs

Commencez par aménager un bureau de scrutin selon l'illustration de la page 17. Pour faire plus réel, commandez le matériel proposé à la page 74. N'oubliez pas de mettre un crayon derrière l'isoloir. Nous suggérons l'aménagement d'un bureau de scrutin par classe ou groupe de 20 à 30 personnes. Songez à aménager un autre bureau de scrutin si le temps est limité et/ou le nombre dépasse 35 personnes.

Assemblez l'urne sans y mettre les sceaux de la partie supérieure, afin que le greffier et les représentants des candidats puissent vérifier qu'elle est vide. Quand le greffier et les représentants des candidats auront pu s'assurer qu'elle est vide, le scrutateur pourra fermer la boîte en y appliquant les derniers sceaux.

Vous pouvez fournir au groupe, à cette étape, quelques explications sur le bulletin de vote : inscription des candidats en ordre alphabétique des noms de famille, avec le nom du parti sous chaque candidat, nécessité de faire une marque acceptable (toute marque claire qui ne permet pas d'identifier l'électeur) avec le crayon fourni, pliage du bulletin, etc. Vous pouvez peut-être expliquer aussi qu'un numéro de contrôle est inscrit à l'endos de la souche qui demeure dans le carnet de bulletins de vote et à l'endos du talon du bulletin, pour s'assurer que le bulletin remis à l'électeur par le scrutateur est le même que celui qui est retourné, et signaler que les talons sont enlevés et jetés à la poubelle pour préserver le secret du vote.

Faites fabriquer aux élèves leur propre pièce d'identité sur laquelle ils inscriront leur nom, leur année et leur numéro de classe.

LES ÉTAPES À SUIVRE

La campagne

Divisez les jeunes en trois groupes, représentant autant de partis politiques. Chaque groupe doit se nommer un candidat, se trouver un nom et se fabriquer une affiche électorale (prévoir au moins 10 minutes pour la confection de l’affiche). Pendant ce temps, si vous ne disposez pas déjà d’une liste de classe, faites circuler une feuille blanche sur laquelle les élèves inscriront leur nom, et qui deviendra la liste électorale.

Chaque candidat doit alors prononcer un bref discours. Selon le temps dont vous disposez, cette étape peut être plus ou moins longue; il est possible en effet de prévoir en plus une courte conférence de presse ou une période de questions.

Le déroulement du vote

Faites prêter le serment d’office au scrutateur et au greffier du scrutin (voir texte du serment p. 61). Expliquez chaque rôle au groupe.

Demandez au scrutateur de montrer à tous que l’urne est vide. Le scrutateur ferme ensuite l’urne et la scelle (voir illustration p. 16).

Expliquez au groupe comment faire pour voter :

- Les participants s’avancent un par un et déclinent à voix haute, clairement, leur nom et leur adresse (dans ce cas, leur année et leur numéro de classe). Le greffier du scrutin repère leur nom sur la liste.
- Le scrutateur demande à l’électeur de lui présenter sa pièce d’identité. Si l’information correspond à ce qui est inscrit sur la liste électorale, le greffier raie le nom de l’électeur sur la liste.
- Le scrutateur leur donne ensuite un bulletin de vote plié (voir exemple p. 12).
- Chaque élève électeur va directement à son tour derrière l’isoloir et fait une marque sur le bulletin avec le crayon.
- Si l’électeur se trompe en marquant son bulletin, il peut en demander un deuxième au scrutateur. Le premier est alors considéré comme un « bulletin annulé » et est mis de côté avec les autres bulletins annulés.
- Quand l’électeur a marqué son bulletin, il le replie de la même façon qu’il l’a reçu et l’apporte au scrutateur, qui enlève le talon (partie noire détachable), le jette à la poubelle et remet le bulletin à l’électeur sans le déplier. L’électeur dépose alors lui-même le bulletin dans l’urne.
- Donnez au scrutateur et au greffier l’occasion de voter avant d’ouvrir le bureau de scrutin, en expliquant que dans une vraie élection, ces personnes auraient voté par anticipation.

Le milieu scolaire change rapidement et l'intégration est chose courante dans la salle de classe, ce qui représente de nouveaux défis pour l'enseignement et pour la tenue d'élections simulées. Organisez-vous afin que toutes les personnes ayant une limitation fonctionnelle puissent exercer leur droit de vote et démontrez ainsi que le processus électoral est accessible à tous les Canadiens. Les personnes ayant des besoins spéciaux devraient pouvoir voter avant les autres électeurs.

Le dépouillement des votes

Lorsque tous ont voté, on compte les votes. Le scrutateur ouvre alors l'urne scellée et en vide le contenu sur la table.

Il déplie ensuite les bulletins un par un, énonce le nom du candidat pour lequel ce bulletin a été marqué et montre le bulletin au greffier. Ce dernier coche la case de la feuille de comptage (fournie en annexe) sous le nom du candidat choisi dans chaque cas. Le scrutateur empile séparément les bulletins de chaque candidat. Après le dépouillement, il vérifie si le nombre de votes inscrits sur la feuille de comptage par le greffier correspond au nombre de bulletins empilés pour chacun des candidats. Les bulletins sont rejetés s'ils sont marqués incorrectement (voir échantillon de bulletins marqués, en annexe). On fait une pile séparée pour les bulletins rejetés, de même qu'une pile pour les bulletins annulés (c'est-à-dire marqués incorrectement par l'électeur, mais échangés pour un autre).

Le scrutateur et le greffier doivent remplir le relevé du scrutin (voir échantillon en annexe). Expliquez au groupe que le nombre de bulletins de vote valides, annulés, rejetés et non utilisés doit être égal au nombre de bulletins de vote que vous aviez avant l'élection, et qu'il est important de faire cette vérification pour éviter toute fraude.

Lorsque le dépouillement des votes est terminé, vous annoncez à la classe le résultat de l'élection, en soulignant qu'en démocratie, tout le monde est gagnant!

INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs autres activités peuvent venir se greffer à l'élection simulée proposée ci-dessus. En voici quelques-unes, à titre d'exemples :

- discuter de ce que serait la vie sans la démocratie;
- inviter le directeur du scrutin ou le député d'une circonscription des environs à venir parler aux élèves;
- discuter des personnages, des informations et des endroits que les jeunes devraient connaître : nom de la circonscription dans laquelle ils résident, nom des partis politiques du pays, nom de leur député fédéral et du parti auquel il appartient, adresse du bureau de circonscription du député, nom du directeur du scrutin, etc.;
- en période électorale, proposer aux jeunes de tenir un « journal d'élection » regroupant notes, coupures de presse, photos, caricatures politiques, documentation électorale, etc.;
- visiter le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) et y chercher des renseignements sur l'inscription des électeurs, les circonscriptions électorales, les résultats électoraux, les candidats et les partis politiques.

AUX URNES



CANADA!

5. Français et démocratie : un scénario avancé pour les plus âgés

- Une campagne électorale complète
- Description du scénario
- Activités d'apprentissage du français



FRANÇAIS ET DÉMOCRATIE

UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE COMPLÈTE

Ce scénario, plus complexe que ceux décrits dans les deux sections précédentes, propose la simulation de la plupart des étapes d'une élection fédérale, y compris la campagne électorale, pour développer les habiletés langagières chez les élèves : lire, écouter, écrire et communiquer en français.

La simulation suit le processus électoral depuis le déclenchement de l'élection jusqu'au jour du vote. Les participants ont l'occasion de vivre tous les aspects d'une vraie campagne : présentation des candidats, mise sur pied d'un comité organisateur, interaction avec les médias, publicité partisane, « campagne » et jour de l'élection.

Mise en scène de l'élection simulée

Une élection suppose que l'on choisisse entre plusieurs candidats et, en général, qu'il y ait plusieurs partis politiques. Pour des raisons d'efficacité, nous proposons qu'il y ait un maximum de trois candidats. La classe sera donc divisée en trois groupes, c'est-à-dire trois partis différents.

Chacun des trois groupes doit d'abord nommer deux élèves qui quittent le groupe pour occuper des fonctions spécifiques. Deux de ces personnes sont désignées comme greffier et scrutateur. Le troisième joue le rôle de journaliste et anime les discours et, si nécessaire, la conférence de presse. Les membres des groupes qui n'occupent pas un poste précis peuvent participer aux activités de communication ou de production, selon le domaine qui les intéresse le plus.

Directives aux membres des groupes

Les membres de chaque groupe doivent :

- nommer un directeur de campagne qui devient l'animateur du groupe;
- choisir pour leur groupe un nom qui deviendra le nom de leur parti (le nom peut être véritable ou fictif);
- nommer un candidat (proposé par ... / appuyé par ...);

et, selon le temps dont on dispose :

- faire de la recherche afin d'élaborer un programme électoral à partir de l'idéologie choisie par le parti, de leur vision du Canada ou de sujets d'actualité;
- nommer un directeur des communications, un directeur de production et un représentant du candidat.

Les rôles non partisans

Le *directeur du scrutin* se charge notamment d'établir la liste électorale, sur laquelle devra apparaître le nom de toutes les personnes ayant le droit de vote (dans une vraie élection, la liste est produite à partir des données du Registre national des électeurs; dans le cas présent, elle peut correspondre à la liste de classe ou la liste des membres de votre groupe); de produire les bulletins de vote, où figurent les noms des candidats en ordre alphabétique des noms de famille, avec le nom de leur parti en dessous de chacun (voir exemple en annexe); de former le personnel électoral.

Le *scrutateur* est chargé de vérifier l'identité de chaque électeur, de lui remettre un bulletin de vote lors du vote, puis de dépouiller le scrutin (voir précisions p. 12).

Le *greffier* est responsable de la liste des électeurs lors du vote, puis de l'addition des votes dépouillés par le scrutateur (voir précisions p. 13).

Les rôles partisans

Le *candidat* fait preuve de leadership au sein de son équipe, prononce des discours, répond aux questions en conférence de presse.

Le *directeur de campagne* organise la campagne et coordonne la sollicitation des votes.

Le *directeur des communications* établit la stratégie, planifie la présentation du candidat, rédige les slogans, discours, dépliants, affiches, scénarios et tout autre matériel promotionnel.

Le *directeur de production* coordonne la production du matériel promotionnel (dépliants, affiches, etc.), s'occupe de l'affichage et de la diffusion de la publicité et fait une collecte de fonds si nécessaire.

Le *représentant du candidat* joue le rôle d'observateur lors du vote et du dépouillement du scrutin au bureau de scrutin le jour de l'élection.

Le rôle des journalistes

Les journalistes ont le rôle de renseigner. Chaque journaliste représente un média différent (la presse, la radio, la télévision, l'Internet).

Ce sont les journalistes qui sont responsables des entrevues avec les candidats, de l'organisation des discours et des conférences de presse. Ils visitent les camps politiques et font des entrevues. Ils rédigent des articles, rapportent des nouvelles et peuvent aussi interagir avec de véritables médias.

DESCRIPTION DU SCÉNARIO

Les préparatifs

Le directeur du scrutin prépare la liste électorale (utilisez la liste de votre groupe pour dresser la liste des électeurs), s'occupe de la formation du greffier et du scrutateur, reçoit les actes de candidature des candidats et voit à l'impression des bulletins de vote ainsi qu'à l'aménagement du bureau de scrutin.

Le directeur de campagne de chaque candidat présente son candidat au directeur du scrutin, en précisant le nom de son parti, soit de vive voix ou en remplissant un *acte de candidature* (voir modèle p. 50-53).

La campagne

La campagne électorale commence à ce moment : les affiches sont exposées, les dépliants distribués, etc. C'est le temps de la « campagne ».

C'est aussi le temps pour le public de se renseigner et, pour les journalistes, d'informer le public. Les journalistes feront des entrevues avec chaque parti politique et animeront les discours des candidats et la conférence de presse qui suivra les discours.

À l'issue de la conférence de presse, le directeur du scrutin annonce la fin de la campagne électorale, fait un rappel sur le secret du vote et souligne l'importance d'exercer son droit de vote.

Le déroulement du vote et le dépouillement

Le vote proprement dit et le dépouillement des bulletins se déroulent comme dans la section 4, *Faisons une élection*. Pour plus de précisions, reportez-vous aux pages 25-27.

Cas spéciaux et fiches de mise en situation

Avec un groupe plus avancé, vous pouvez explorer certains cas plus complexes, par exemple celui des électeurs qui ne peuvent voter seuls à cause de limitations fonctionnelles, ou celui des personnes qui se présentent pour voter sans être inscrites sur la liste électorale.

La trousse contient en annexe (p. 59) quatre *fiches de mise en situation* que vous pouvez remettre à quatre électeurs. Ces derniers ne devront pas en révéler le contenu avant de se présenter au bureau de scrutin. Chaque fiche décrit un cas spécial qui doit être résolu au bureau de scrutin par le personnel électoral. Les textes des serments associés à ces situations sont également en annexe (p. 61-63).

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

L'élection simulée peut très bien s'inscrire dans une stratégie d'apprentissage visant à développer les habiletés langagières chez les élèves (lire, écouter, écrire et communiquer en français), tout en les sensibilisant au processus électoral. Une campagne électorale fournit de nombreuses occasions d'utiliser ces habiletés, comme on le voit ci-dessous.

Le français écrit

- Rédaction de discours, de textes, d'articles
- Rédaction d'un texte de sollicitation des votes (pourquoi devrait-on voter pour tel candidat)
- Rédaction d'une lettre pour solliciter des fonds
- Rédaction d'un scénario pour une vidéo, une conférence de presse
- Rédaction de slogans et de textes pour les affiches
- Rédaction des questions des journalistes pour la conférence de presse, pour les nouvelles, pour les entrevues, pour les articles, etc.

Le français oral

Cet aspect comprend la mémorisation des textes préparés et la présentation orale :

- candidats – discours, conférence de presse (répondre aux questions)
- journalistes – reportage verbal sur la campagne, annonce des résultats à la télévision, etc.
- travailleurs électoraux – mémorisation du texte préparé pour solliciter les électeurs
- acteurs – interprétation du texte pour une bande vidéo, s'il y a lieu.

AUX URNES



CANADA!

6. Activités complémentaires

- Le jeu des questions et réponses
- Cherchez le mot!



LE JEU DES QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Combien de citoyens chaque député fédéral représente-t-il?
Chaque député fédéral représente de 63 000 à 120 000 citoyens.
2. Combien y aura-t-il de circonscriptions électorales fédérales au Canada à l'élection fédérale générale de 2015?
Il y aura 338 circonscriptions.
3. Comment détermine-t-on quel candidat est élu dans une circonscription?
Le candidat qui a reçu le plus de votes remporte le siège à la Chambre des communes.
4. Les limites géographiques d'une circonscription changent-elles? Pourquoi?
Qui décide du changement?
Tous les dix ans, on révisé les limites géographiques des circonscriptions à la lumière de l'évolution démographique révélée par le recensement national. Une commission indépendante est établie à cette fin dans chaque province. Élections Canada lui donne le soutien technique nécessaire. Les commissions recommandent les changements qu'elles jugent opportuns et c'est le Parlement qui prend les décisions.
5. Quelle est la taille d'une circonscription?
La taille des circonscriptions varie selon la densité de la population, La plus petite est Papineau (9 km²), tandis que la plus grande est Nunavut (2 093 190 km²).
6. Examinons le processus de modification des limites des circonscriptions. Est-il équitable pour tous les Canadiens?
Ce processus est équitable, car il augmente le nombre de députés là où la population augmente, tandis que les provinces qui perdent des citoyens sont protégées par une formule inscrite dans la Constitution qui assure leur représentation. Les citoyens intéressés peuvent participer à des réunions et apporter une contribution aux changements proposés.
7. Combien y a-t-il de bureaux de scrutin lors d'une élection fédérale?
Il y a plus de 66 000 bureaux de scrutin lors d'une élection fédérale.
8. Il n'est pas important de tenir le vote dans des immeubles qui sont accessibles de plain-pied. Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Expliquez.
Il est important de tenir le vote dans des immeubles qui sont accessibles de plain-pied pour que tous les électeurs, y compris ceux qui ont une limitation fonctionnelle, puissent exercer leurs droits démocratiques.

9. Qui est chargé de conduire une élection fédérale? Pourquoi cet organisme, et non le gouvernement lui-même?
Élections Canada conduit les élections fédérales. Cet organisme non partisan est chargé de conduire les élections afin d'assurer l'équité du processus.
10. Combien y a-t-il de bureaux de scrutin dans une région, et combien d'électeurs dessert-on dans chacun d'eux?
Le directeur du scrutin de chaque circonscription est chargé de gérer de 184 à 220 bureaux de scrutin. Chaque bureau dessert environ 350 électeurs.
11. Pourrait-on installer un bureau de scrutin dans votre école?
Oui, on utilise souvent les écoles à cet effet. Les écoles sont généralement construites dans des endroits centraux, qu'on repère facilement et qui sont généralement accessibles aux personnes handicapées.
12. Quelle est la durée minimale d'une campagne électorale?
Pour une élection fédérale, 36 jours.
13. Pourquoi prescrit-on une durée minimale, et non maximale?
Pour que tous les Canadiens aient l'occasion d'étudier les enjeux avant de voter.
14. Qui peut se prévaloir du vote par anticipation?
Ceux qui prévoient ne pas pouvoir voter le jour de l'élection peuvent voter plus tôt.
15. Où peut-on se renseigner sur les règles régissant une élection fédérale?
Après d'Élections Canada. Visitez son site Web (www.elections.ca).
16. Quel jour de la semaine tient-on des élections? Cela peut-il changer?
Le lundi. Si le lundi est un jour férié, l'élection a lieu le mardi.
17. Quelles sont les règles à suivre pour devenir candidat?
Le candidat doit être citoyen canadien, âgé d'au moins 18 ans, et il doit remettre son acte de candidature au directeur du scrutin de la circonscription où il se présente trois semaines avant le jour de l'élection. Le candidat doit verser un cautionnement de 1 000 \$, et son acte de candidature doit être signé par au moins 100 électeurs résidant dans la circonscription (ou par 50 électeurs, dans certaines circonscriptions étendues ou éloignées).
18. Vous voulez devenir député. Quels sont les avantages d'être le candidat officiel d'un parti politique enregistré?
Le candidat d'un parti enregistré peut profiter du fait de travailler avec d'autres personnes qui ont des idées similaires, de la publicité diffusée par le parti et aussi de la popularité de son chef.
19. Selon vous, pourquoi les candidats doivent-ils tenir un registre de tous les dons de plus de 20 \$ qu'ils reçoivent?
Pour que le public puisse savoir qui a contribué à une campagne, ce qui prévient la corruption et les influences injustes.

20. Indiquez au moins une raison d'utiliser un bulletin de vote spécial. Comment les gens admissibles font-ils pour l'obtenir?

Le bulletin de vote spécial est offert aux personnes qui ne peuvent aller au bureau de scrutin ordinaire le jour du vote ni voter par anticipation (à cause d'un handicap ou d'un séjour à l'hôpital, ou parce qu'elles étudient à l'extérieur de leur ville). Les membres des Forces canadiennes et les détenus votent aussi par bulletin spécial. Les électeurs demandent un bulletin spécial par courrier ou par télécopieur, en joignant une preuve suffisante d'identité et de lieu de résidence.

21. La personne qui n'est pas inscrite avant le jour de l'élection est-elle interdite de vote?

Non, elle peut s'inscrire avant l'élection ou le jour même du vote en présentant les pièces d'identité requises comportant son adresse.

22. Les bulletins spéciaux et le vote par anticipation sont-ils des éléments importants de nos élections fédérales? Pourquoi?

Ces mécanismes permettent aux citoyens qui autrement ne pourraient pas voter d'avoir leur mot à dire sur l'avenir de leur pays.

23. Combien y a-t-il eu d'élections générales dans l'histoire du Canada depuis la Confédération?

La 41^e élection générale a eu lieu le 2 mai 2011. La 42^e élection générale devrait avoir lieu le 19 octobre 2015.

24. En quoi un référendum est-il différent d'une élection?

Le gouvernement peut organiser un référendum pour demander à la population son opinion sur un enjeu constitutionnel ou une autre question importante, au moyen d'une question à laquelle il faut répondre par « Oui » ou par « Non ».

25. Quels enjeux ont fait l'objet de référendums?

La conscription militaire, la prohibition et la modification de la Constitution ont fait l'objet de référendums.

26. Qui a obtenu en premier le droit de vote au Canada?

Les hommes blancs propriétaires de biens fonciers.

27. En quelle année le vote est-il devenu secret? Comment votait-on avant cette date? Quels problèmes entrevoyez-vous avec cette méthode plus informelle?

En 1874. Avant cette date, on votait en public, et tout le monde connaissait vos préférences. Votre vote pouvait donc vous attirer des ennuis.

28. Quel mouvement Nellie McClung a-t-elle amorcé?

Le mouvement pour le droit de vote des femmes.

29. Quand les Indiens vivant dans les réserves ont-ils obtenu le droit de vote?

En 1960.

30. Quelles formes de gouvernement y avait-il avant l'arrivée des Européens? Qui participait au processus?

Dans certaines parties du Québec et de l'Ontario, c'était la Confédération iroquoise. Tout le monde y participait, y compris les femmes.

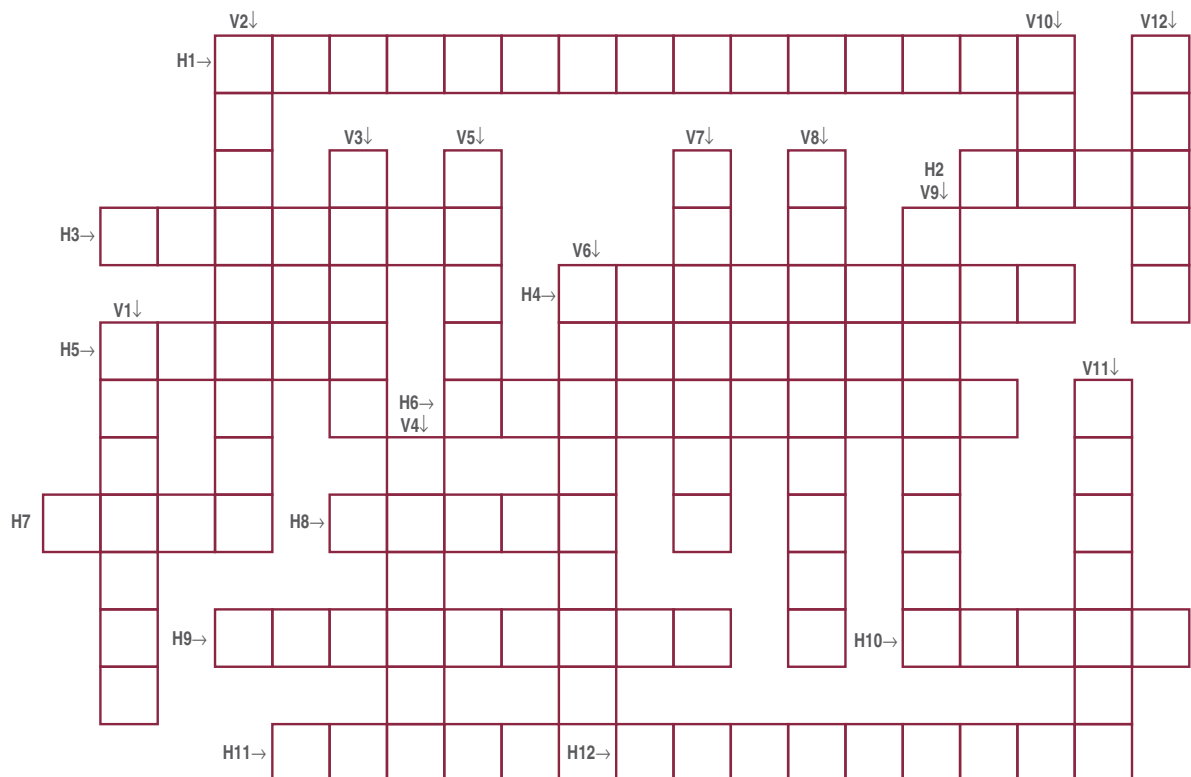
31. La « prise de décision par consensus » fonctionnait de quelle façon?
Tout le monde y participait. Toutes les décisions devaient être unanimes, et le chef devait consulter le groupe.
32. Qui était le premier ministre quand les femmes ont obtenu le droit de vote?
Sir Robert Borden.
33. Les statistiques montrent que les jeunes électeurs participent moins aux élections que les plus âgés. Pourquoi, à votre avis?
Note : *En répondant à cette question, les jeunes seront amenés à réfléchir à leur propre engagement vis-à-vis du processus électoral et du système démocratique en général.*

CHERCHER LE MOT!

Les jeux qui suivent, *Mots fléchés* et *Encerclez les mots*, peuvent servir en tout temps mais ont été principalement conçus pour occuper les membres de votre classe ou de votre groupe pendant le déroulement du vote.

Comme les jeunes prennent en moyenne 30 secondes chacun pour voter, le processus de vote peut paraître relativement long si votre groupe est nombreux. Les deux activités suivantes ont pour but de divertir les jeunes à cette étape de l'élection simulée, au moyen de jeux simples basés sur des mots du domaine électoral.

MOTS FLÉCHÉS



MOTS FLÉCHÉS - INDICES

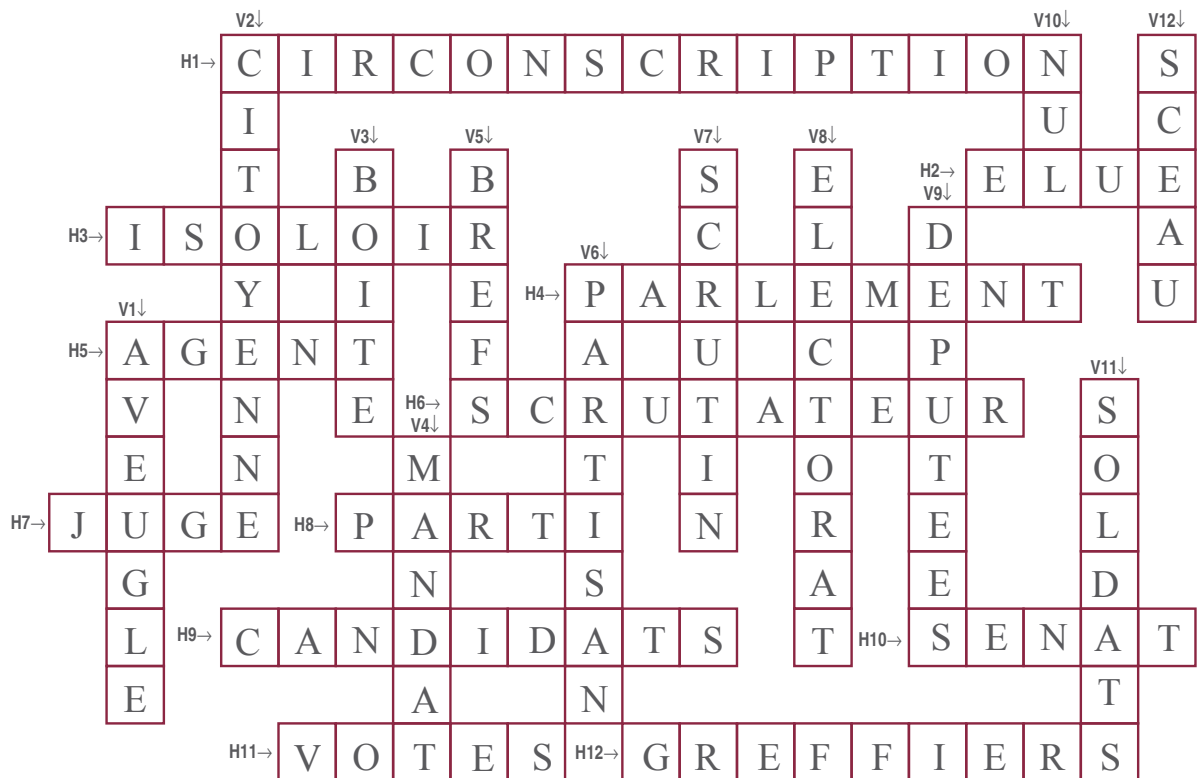
HORIZONTAL

- H.1 Division d'un territoire à des fins électorales.
- H.2 On dit d'une personne qui a gagné ses élections qu'elle a été _____.
- H.3 Accessoire permettant à l'électeur de voter en secret.
- H.4 Composé du Sénat et de la Chambre des communes.
- H.5 Individu chargé des affaires d'un parti politique pour le compte duquel il agit.
- H.6 Personne qui dépouille le scrutin.
- H.7 Magistrat chargé de rendre justice.
- H.8 La plupart des candidats appartiennent à cette organisation.
- H.9 Qui aspirent à un poste.
- H.10 La chambre haute.
- H.11 Suffrages.
- H.12 Préposés à la liste électorale au bureau de scrutin.

VERTICAL

- V.1 Personne qui vote à l'aide d'un gabarit.
- V.2 Qui a qualité d'électrice dans un pays.
- V.3 Accessoire dans lequel on dépose les bulletins marqués.
- V.4 Fonction d'un membre élu.
- V.5 Documents légaux avec lesquels une élection commence et finit.
- V.6 Opposé de non partisan.
- V.7 Un autre mot qui veut dire élection.
- V.8 Ensemble des électeurs.
- V.9 Femmes élues à la Chambre des communes.
- V.10 Se dit d'un bulletin de vote rejeté.
- V.11 Catégorie de personnes qui votent selon les Règles électorales spéciales.
- V.12 Accessoire servant à sceller l'urne.

MOTS FLÈCHÉS - SOLUTION



ENCERCLEZ LES MOTS

A B D I R E C T E U R G E N E R A L D E S E L E C T I O N S
 Q P Q Y E A G E N T D U N C A N D I D A T I G Q F G O O S M
 S A U T G Z Q J K Z S M M U I V B G F U E F H U D H I Q F N
 C P P R I S E N T A T I O N O C N H D S Q D J R S T I R E B
 E S E E S X W H L X D N R Y P X M J N E S S K T C J U R R V
 A D R O T C E S E C T I O N D E V O T E E A L E A K R T B C
 U F T Q R V R G Z C O B N T A Z C K S R R P L T P E Y Y D X
 U G R L E B T F X L G V C R S N M L A T T U Z Y I L T U S Z
 I H E K E N Y D O B H C V E E L N Z P Y D O X F O Q R I A L
 O J P J N M U S V N J X C R D K B X O T Y I F U I T E O P K
 C K R H T Q I A B M K Z U U F J V T N E M E N R E V U O G J
 H L E G O W O P N M L E X Q G H C E I U R U C V B N M F E E
 A S S E M B L E E U N O P Z X C D V B G N M Q U E R T Y Q U
 M Z E G V E I U Y R I S T A D I D N A C T R E I Q M N B E Q
 B X N F V R R T E Y U I O P S A S D F G H J K L Z X C V E I
 R C T D K T Q V L E E L L E I T R A P N O I T C E L E E R T
 E V A S D Y U U I P O P R A S D F G H J K L Q U E R G U T E
 D B T A I O X E A R T P U I O P A S D F G H J K L A Z Q Y B
 E N I Z G U Y R N O I T P I R C S N O C R I C C T X Q I U A
 S M O X C I L B U R E A U D E S C R U T I N K P L Z S T I H
 C Q N C V E T O V E D N I T E L L U B J H G M F D S E I O P
 O U A V M Y T R E X Q M N B R I U E Y T R O E E Q A R L P L
 M E S E G G F D S A Z X C V U O P T P O C I U Y N R T O A A
 M R N B T H J K L P O I U Y E J H A G F D S A Q Y R Y P S E
 U T E T T E Z A G Q O E R T T K L T R M N B V E C X U I D R
 N T D N J Y Q P O I U Y T R C I U U Y T R E T C Q Z I T F D
 E Y F D E M O C R A T I Q U E O P R L K J O H G F D O R G R
 S U G M K Q G E R T Y U I O L Z X C C V V B N M A S P A H O
 M L I S T E D E S E L E C T E U R S N O I S I V E R A P J Z
 X U A I C E P S X U A E R U B Q E E R T Y U I O P A S Z K L

Repérez ci-dessus les mots suivants :

AGENT D'UN CANDIDAT
 ASSEMBLÉE
 BREFS
 BULLETIN DE VOTE
 BUREAU DE SCRUTIN
 BUREAUX SPÉCIAUX
 CANDIDATS
 CHAMBRE DES COMMUNES
 CIRCONSCRIPTION
 COMPTAGE
 DÉMOCRATIQUE
 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
 ÉLECTIONS

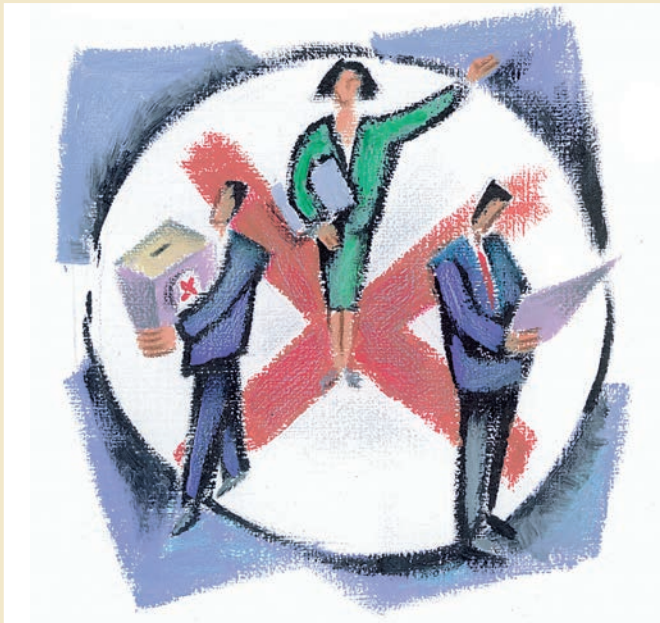
ÉLECTEUR
 ÉLECTION PARTIELLE
 GAZETTE
 GOUVERNEMENT
 GOUVERNEUR EN CONSEIL
 GREFFIER
 ÉLU
 ISOLOIR
 LISTE DES ÉLECTEURS
 ORDRE ALPHABÉTIQUE
 PARLEMENT
 PARTI POLITIQUE
 REGISTRE

REPRÉSENTATION
 RÉVISION
 SCEAU
 SCRUTATEUR
 SECTION DE VOTE
 URNE
 VOTE

ENCERCLEZ LES MOTS - SOLUTION

D I R E C T E U R G E N E R A L D E S E L E C T I O N S
 E A G E N T D U N C A N D I D A T I
 S G E F
 C I S E
 E S R N R
 A T S E C T I O N D E V O T E E R B
 U R O C L E
 R E L N U I
 E O E F
 P S R F
 C R I U T N E M E N R E V U O G
 H E E R E
 A S S E M B L E E N G U
 M E R S T A D I D N A C Q
 B N E I
 R T V E L L E I T R A P N O I T C E L E E T
 E A U P G U E
 D T O A A Q B
 E I G R N O I T P I R C S N O C R I C T I A
 S O L B U R E A U D E S C R U T I N P T H
 C N E T O V E D N I T E L L U B M I P
 O M R E O E L L
 M E U T C N O A
 M N E A R P E
 U T E T T E Z A G T T E U I R
 N C U T T D
 E D E M O C R A T I Q U E R O R R
 S L C V A O
 L I S T E D E S E L E C T E U R S N O I S I V E R P
 X U A I C E P S X U A E R U B

AUX URNES



CANADA!

7. Guide du directeur des élections scolaires

- L'élection d'un conseil étudiant, étape par étape
- Dossier du candidat

GUIDE DU DIRECTEUR DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

L'ÉLECTION D'UN CONSEIL ÉTUDIANT, ÉTAPE PAR ÉTAPE

La présente section est un guide destiné à la personne qui est chargée de conduire les élections étudiantes dans votre école et que nous appellerons ci-après le « directeur des élections scolaires ». Conçu comme un document autonome, ce guide explique, de façon claire et simple, les étapes à suivre pour l'élection d'un conseil étudiant. L'information qu'il contient est fondée sur des exemples et des suggestions applicables à la plupart des élections de ce genre.

L'élection d'un conseil étudiant contribue à créer un environnement favorable à la vie étudiante. Par ailleurs, en choisissant leurs représentants, les élèves acquièrent une meilleure compréhension du processus électoral.

Il serait bon d'annoncer la tenue d'une élection lors d'une assemblée des élèves, en invitant les élèves à s'adresser au directeur des élections scolaires pour tout renseignement supplémentaire.

L'élection doit être organisée de manière démocratique et non partisane. Rappelez aux électeurs étudiants qu'ils ne doivent pas fonder leur décision sur la popularité d'un candidat, mais plutôt choisir la personne qui convient le mieux au poste à cause de ses aptitudes et de sa compétence, en gardant à l'esprit que l'image de l'école est en jeu.

Pour vous faciliter la tâche, nous avons inclus des notes explicatives sur les différentes étapes d'une élection, un calendrier électoral (fondé sur une période de 17 jours, alors qu'une élection ou un référendum fédéral s'étend sur un minimum de 36 jours), un exemple d'annonce d'élection et un dossier regroupant les documents utiles aux candidats. Utilisez ce dont vous avez besoin en y apportant toutes les modifications nécessaires. Le fait d'organiser une élection juste et équitable fera de cet exercice une expérience intéressante et satisfaisante!

DIFFUSION D'INFORMATION

En tant que directeur des élections scolaires, vous devez afficher le calendrier électoral, l'annonce de l'élection, la liste des postes existants et les fonctions de chacun; préparer les actes de candidature; et recevoir les bulletins remplis. Vous trouverez un exemple de calendrier et d'annonce aux pages 47-48.

PÉRIODE DES MISES EN CANDIDATURE

Pour la période de présentation des candidatures, vous devez veiller à ce que toutes les personnes intéressées à se présenter aux élections aient accès à l'information suivante : le règlement sur les élections et les conditions d'éligibilité des candidats. Une fois les candidatures confirmées, vous devez préparer des bulletins de vote portant les noms des candidats classés par poste et en ordre alphabétique. Vous en trouverez un modèle à la page 64 du présent guide.

INFORMATION DES CANDIDATS ÉVENTUELS

Pour que tous les élèves reçoivent l'information nécessaire sur l'élection, nous vous conseillons de présenter un court exposé sur le processus électoral au cours d'une assemblée générale. Vous devrez expliquer les rôles et les responsabilités liés aux divers postes et indiquer comment obtenir un acte de candidature. N'oubliez pas de rendre cet exposé aussi instructif et intéressant que possible pour que votre auditoire ait une bonne idée de ce que représente la participation à la vie politique étudiante.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Tout élève à temps plein a le droit de se présenter à l'élection du conseil étudiant.

MODALITÉS D'UNE CANDIDATURE

Pour présenter sa candidature, un élève doit :

- remplir un acte de candidature;
- obtenir l'appui d'au moins 10 élèves;
- dans les délais prescrits, remettre l'acte de candidature au directeur des élections scolaires en même temps qu'un dépôt de 20 \$.

En outre, un candidat doit présenter son curriculum vitae et remplir le formulaire de confirmation de mise en candidature.

QUALITÉS RECHERCHÉES CHEZ UN CANDIDAT

Tout candidat devrait posséder les qualités suivantes :

- avoir un bon dossier scolaire (notes, présences, attitude et comportement);
- faire preuve d'initiative et d'un sens des responsabilités;
- avoir le goût de travailler à l'amélioration de la qualité de vie à l'école;
- avoir la disponibilité nécessaire;
- pouvoir communiquer efficacement.

Souvent, il faut de plus être étudiant dans les deux dernières années de secondaire pour se présenter au poste de président.

DÉPENSES ÉLECTORALES

Les candidats doivent remettre un cautionnement de 20 \$ avec leur acte de candidature. Une fois leur éligibilité confirmée, le bureau d'élection leur donne un bon d'une valeur de 20 \$ qui leur permet de faire des photocopies à l'école durant des périodes désignées. En plus de ce crédit de 20 \$, les candidats peuvent recueillir jusqu'à 20 \$ pour acheter et utiliser d'autre matériel électoral, avec l'autorisation préalable du directeur des élections scolaires. Le budget total proposé par candidat est donc de 40 \$.

Les candidats doivent veiller à conserver un relevé de la totalité de leurs dépenses et des fonds recueillis. Après avoir reçu le rapport sur les dépenses (voir formulaire p. 57) d'un candidat, le directeur des élections scolaires lui rend son cautionnement de 20 \$. Si le candidat omet de fournir un rapport détaillé sur ses dépenses avant 11 h le lendemain de l'élection, il ne récupère pas son cautionnement de 20 \$ et risque d'être disqualifié.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS OFFICIELS

La présentation des candidats officiels peut avoir lieu dans le cadre d'une assemblée. Cela met les électeurs et les candidats en contact et peut être un moyen de promotion très efficace pour tous les participants à la campagne électorale. Rendez donc cette séance intéressante à l'aide d'accessoires ou d'aides acoustiques ou visuelles.

LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale est la liste complète des élèves qui ont le droit de voter. Tous les élèves inscrits à temps plein à l'école où l'élection se tient peuvent voter. Pour avoir une liste d'élèves la plus complète possible, vous devrez vous adresser à l'administration. Seuls les élèves inscrits ont le droit de voter. Si le nom d'un élève n'apparaît pas sur la liste électorale, il est dirigé vers l'administration, qui peut lui remettre une note attestant qu'il est bien un élève à temps plein de l'école.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Faire campagne est le seul moyen dont les candidats disposent pour faire savoir qu'ils se présentent à l'élection et pour transmettre leur message aux électeurs étudiants. Il serait bon de fournir tous les jours aux électeurs étudiants de l'information additionnelle sur les élections et sur vos politiques électorales par des communiqués quotidiens ou d'autres moyens de communication. Les candidats devraient essayer de poser des affiches, de diffuser divers autres types d'imprimés et de préparer des sketches et des coups de publicité afin que les électeurs étudiants soient exposés à d'autres outils promotionnels que des imprimés.

DISCOURS DES CANDIDATS

Tous les candidats (y compris ceux qui pourraient être élus par acclamation) doivent être tenus de faire un discours. Ces discours ne devraient pas durer plus de cinq minutes.

Les discours peuvent être suivis par une conférence de presse pour permettre à l'auditoire d'éclaircir certains des points soulevés. On devrait également informer les élèves des règles qui régissent le déroulement de cette conférence de presse, et qui sont les suivantes : pour poser une question, levez la main; lorsque vous êtes reconnu, levez-vous et identifiez-vous (ex. Je suis xyz de la station de radio, télé, journal, magazine) et donnez le nom du candidat à qui vous désirez adresser votre question. Une seule question est permise; les préambules, les questions supplémentaires et les débats ne sont pas permis. En suivant ces directives, vous éviterez bien des ennuis.

DÉBATS ENTRE LES CANDIDATS

Vous pouvez choisir d'organiser un débat pour aider les électeurs étudiants à mieux comprendre la position de chaque candidat. De plus, les débats aident les candidats à faire une dernière démonstration publique de leurs aptitudes. Toutefois, les débats peuvent dégénérer et

porter atteinte à la vie privée. Les débats sont généralement plus difficiles à organiser et à contrôler que les discours et conférences de presse.

LE JOUR DE L'ÉLECTION

Le jour de l'élection est le jour où les électeurs étudiants ont l'occasion de voter pour le candidat de leur choix, pour la personne qui les représentera le mieux. Il faut préparer un document d'information sur les heures de vote et l'afficher au moins une semaine avant le jour de l'élection pour indiquer aux électeurs où et quand voter. Nous vous conseillons aussi d'installer les bureaux de scrutin (voir modèle p. 17) dans des endroits très passants pour attirer le plus d'électeurs possible le jour de l'élection, tout en vous assurant que l'aménagement permet aux électeurs de voter en secret sans problème. Vous devez suivre la procédure ordinaire du vote indiquée à la page 26 du présent guide.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Il faut publier les résultats de l'élection dès qu'ils sont disponibles. Consultez la section sur le dépouillement du scrutin (p. 27) pour savoir comment procéder. Nous vous conseillons de faire suivre l'annonce des résultats par la présentation officielle des élus. Une fois élus, les membres du conseil étudiant travailleront ensemble à élaborer un plan d'action afin d'améliorer la qualité de vie de tous les élèves de l'école. Il serait bon de profiter de l'occasion pour inviter les élèves à leur faire part de leurs suggestions à cet effet.

DISCOURS DES MEMBRES ÉLUS

Il serait bon également que les candidats élus disent quelques mots après l'annonce des résultats. Les remerciements sont particulièrement appréciés à ce moment-là. Ce serait aussi une bonne idée qu'ils adressent quelques mots d'encouragement à leurs coéquipiers et qu'ils informent l'électorat de leur intention de tenir les promesses qu'ils ont faites durant leur campagne. Ils peuvent aussi profiter de l'occasion pour esquisser brièvement leur plan d'action et pour rallier les troupes qui ont peut-être été divisées durant la campagne.

LA FÊTE

Que dire de plus? Réjouissez-vous du travail accompli et des résultats obtenus! Bien que certains puissent décider d'omettre cette dernière étape, celle-ci n'est pas seulement une occasion de remercier les organisateurs de l'élection pour leur excellent travail et de souhaiter aux nouveaux élus un bon mandat, c'est aussi une occasion de rencontre propice à l'amélioration des relations entre les nouveaux élus et l'électorat (parce que vous ne savez jamais quand vous aurez besoin de bons bénévoles!).

CALENDRIER ÉLECTORAL

JOUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
17 à 13			le directeur des élections scolaires commence à diffuser de l'information; début de la période de mise en candidature	assemblées; tableau d'affichage du conseil étudiant; bureau du directeur des élections scolaires
10 et 9			séance d'information pour les candidats éventuels	salle de classe ou autre local approprié
8		16 h 30	fin de la période de présentation des candidatures; vérification de l'éligibilité des candidats	bureau du directeur des élections scolaires
7		13 h	publication et affichage de la liste officielle des candidats	journal de l'école, cafétéria/gymnase et tableau d'affichage
7 à 1			campagne électorale	toute l'école
6		12 h 30	discours des candidats, suivis d'une conférence de presse	gymnase/auditorium de l'école
3		12 h 30	discours des candidats	gymnase/auditorium de l'école
2 et 1			obtention de la liste électorale	bureau de l'administration
0		selon l'horaire affiché	JOUR DE L'ÉLECTION	les endroits très passants
-1		12 h 30	proclamation des résultats et présentation des élus par le directeur des élections scolaires	assemblées; tableau d'affichage du conseil étudiant; bureau du directeur des élections scolaires

MODÈLE D'ANNONCE D'UNE ÉLECTION DE CONSEIL ÉTUDIANT

L'ÉLECTION DE TON CONSEIL ÉTUDIANT SE TIENDRA LE

Date

**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE
D'UN PRÉSIDENT, D'UN VICE-PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE.**

**TU VEUX TE PRÉSENTER OU TU CONNAIS QUELQU'UN
QUI PEUT BIEN REPRÉSENTER TON ÉCOLE?**

**PROCURE-TOI UN BULLETIN DE PRÉSENTATION
AUPRÈS DU DIRECTEUR DES ÉLECTIONS SCOLAIRES.**

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI ET REMIS AVANT 16 H 30 LE

Date

AU BUREAU DU DIRECTEUR DES ÉLECTIONS.

**TOUS LES ÉLÈVES POURRONT VOTER!
PROFITE DE L'OCCASION POUR T'EXPRIMER!**

**LE CONSEIL ÉTUDIANT INCLURA ÉGALEMENT
LES REPRÉSENTANTS DE NIVEAU,
QUI SERONT ÉGALEMENT ÉLUS.**

DOSSIER DU CANDIDAT

LIGNES DIRECTRICES POUR LES CANDIDATS

- Les candidats doivent remettre au directeur des élections scolaires, au plus tard le (date), à 16 h 30, leur acte de candidature accompagné des signatures des élèves qui les appuient, de leur curriculum vitae (voir modèle p. 55-56) et de leur cautionnement de 20 \$ s'il y a lieu.
- Le directeur des élections scolaires reçoit les candidatures et les soumet à la vérification des critères établis. Le comité des candidatures, formé d'un membre de la direction, d'un enseignant et du directeur des élections scolaires, évalue les cas litigieux et ses décisions sont sans appel.
- Tous les candidats doivent assister à la séance d'information destinée aux candidats, ainsi qu'à toute autre réunion de tous les candidats qui pourrait être organisée à d'autres moments, après avis convenable.
- Les candidats retenus verront leur nom inscrit sur le bulletin de vote approprié.
- Les candidats font campagne du (date) au (date). Tout matériel publicitaire doit être soumis à l'approbation du directeur des élections scolaires avant d'être produit et diffusé. Tout candidat qui omet de faire approuver son matériel publicitaire perd son budget de photocopies de 20 \$.
- Chaque candidat doit préparer un discours qu'il présentera à un moment et dans un endroit opportuns. Les discours ne doivent pas dépasser cinq minutes. De façon générale, dans son discours, le candidat doit montrer qu'il comprend bien les responsabilités liées au poste brigué; indiquer clairement ses objectifs; et démontrer qu'il est un bon candidat.
- À la fin de la période de campagne électorale, tous les candidats et leurs équipes doivent enlever leurs affiches et leur matériel électoral de l'école avant 16 h 30 la veille de l'élection. Tout candidat qui ne le fait pas perd son cautionnement de 20 \$.
- Tout candidat doit soumettre son rapport de dépenses avant 11 h le lendemain de l'élection, faute de quoi il perd son cautionnement de 20 \$ et risque d'être disqualifié.

Bonne campagne!

ACTE DE CANDIDATURE

Nom du candidat

Nom du parti (s'il y a lieu)

Niveau/classe

DÉCLARATION DU CANDIDAT QUI ACCEPTE SA MISE EN CANDIDATURE

Je, soussigné, mis en candidature dans le présent document, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'accepte d'être mis en candidature.
2. En tant qu'élève à temps plein dans cette école, j'ai qualité d'électeur et je remplis les conditions d'éligibilité pour le poste de :

Poste sollicité

3. Je veux que mon nom soit écrit sur le bulletin de vote comme suit :

ÉCRIVEZ LISIBLEMENT VOTRE NOM EN LETTRES MOULÉES

Signature et numéro de l'étudiant mis en candidature

Date

À l'usage exclusif du bureau :

Document de mise en candidature reçu le _____ à _____ avec un cautionnement de 20 \$.
Date *Heure* (s'il y a lieu)

Signature du directeur des élections scolaires _____

La date limite pour la présentation de ce document de mise en candidature
est le _____, à 16 h 30.
Date

ÉLECTEURS QUI APPUIENT UN CANDIDAT

Je, soussigné, appuie _____
Nom du candidat

comme candidat au poste de _____
Poste sollicité

Nom de l'électeur (en lettres moulées)	N° d'identification de l'étudiant	Niveau	Signature de l'électeur
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

CONFIRMATION DE MISE EN CANDIDATURE

Nom du candidat : _____

Numéro d'identification de l'élève : _____ Niveau : _____

Poste sollicité : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Déclaration du candidat

1. Ma candidature a été dûment proposée et validée pour la prochaine élection. Je comprends le règlement sur les élections; j'accepte de le respecter, à défaut de quoi je serai déclaré inéligible. J'ai assisté à au moins une séance d'information.
2. Je sais que tout matériel publicitaire utilisé pour ma campagne doit avoir été approuvé par le directeur des élections scolaires.
3. Je sais que je suis entièrement responsable de tout matériel électoral que mon équipe et moi utiliserons.
4. Je sais que je peux être déclaré inéligible si je présente en retard mon rapport sur mes dépenses ou si celles-ci dépassent mon budget.
5. J'ai reçu la liste de toutes les dates limites associées à la campagne électorale.
6. Mon directeur de campagne (s'il y a lieu) est : _____
7. Mon représentant est : _____

Signature du candidat

Date et heure

Signature du directeur des élections scolaires

RÈGLEMENTS SUR LES ÉLECTIONS

1. Tout matériel électoral doit être approuvé par le directeur des élections scolaires. Les affiches ne peuvent être posées qu'aux endroits autorisés. Toute campagne électorale doit se tenir à l'intérieur de l'école.
2. Le matériel électoral doit être tout à fait exempt de dessins, de déclarations et de connotations diffamatoires ou discriminatoires. Toute publicité électorale doit donc respecter la vie privée de chacun et être de bon goût.
3. Tous les travaux publicitaires (fabrication d'affiches, etc.) doivent s'effectuer en dehors des heures de classe, à moins qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un cours ou d'une autorisation spéciale de l'enseignant.
4. Les candidats ne doivent pas dépasser le budget qui leur est accordé.
5. Toutes les dépenses doivent être justifiées à l'aide de reçus.
6. Toutes les affiches et tout autre matériel électoral doivent être enlevés **avant** 16 h 30 la veille de l'élection.
7. Toute présentation qu'un candidat désire faire en classe doit avoir été approuvée au préalable par le directeur des élections scolaires et l'enseignant concerné.
8. Les candidats ne doivent pas solliciter de votes le jour de l'élection dans les lieux de vote ni près de ces derniers.
9. La distribution aux électeurs étudiants de matériel publicitaire considéré comme ayant une valeur marchande n'est pas permise, car cela peut être considéré comme un moyen d'acheter des votes. Il est bon de faire approuver tout matériel publicitaire pour distribution par le directeur des élections scolaires plutôt que de risquer une confiscation de ce matériel ou même la disqualification.
10. Les candidats doivent remplir leurs actes de candidature et les remettre au directeur du scrutin **avant** la date limite indiquée dans ces documents.
11. Tout candidat qui contrevient à un des articles susmentionnés risque d'être disqualifié.

CURRICULUM VITÆ

Nom	Prénom	
Niveau secondaire	Date de naissance	Âge
Lieu de naissance		Sexe : F M
Adresse		
Ville	Province	.
Téléphone	Courriel	
Nom d'un parent		
Nom du professeur titulaire		

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL

Année	Durée	
Description		
Qu'est-ce que cela t'a apporté?		

Année	Durée	
Description		
Qu'est-ce que cela t'a apporté?		

BÉNÉVOLAT

Année	Durée	
Description		
Qu'est-ce que cela t'a apporté?		

Note : Ajoutez une page additionnelle au besoin.

COURS SPÉCIAUX

Année

Durée

Description

Qu'est-ce que cela t'a apporté?

RÉALISATIONS PARASCOLAIRES

Année

Durée

Description

Qu'est-ce que cela t'a apporté?

Loisirs et passe-temps

Habilités (celles qui, à ton avis, font de toi un bon candidat)

Raisons motivant ta candidature

Comment vois-tu ton rôle au sein du conseil étudiant?

*Signature**Date*

RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES DU CANDIDAT

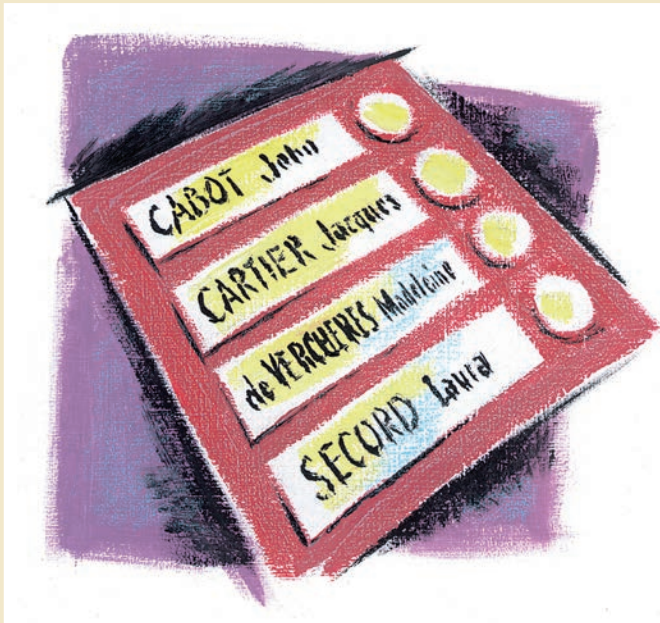
[illegible]

Signature

Date _____

Note : Conservez vos factures/reçus; ceux-ci doivent accompagner la liste ci-dessus.

AUX URNES



CANADA!

8. Annexe

- Cas spéciaux : fiches et notes
- Serments
- Modèles de bulletins de vote
- Le parcours électoral (matériel créé par un éducateur)
- Liste électorale
- Feuille de comptage
- Relevé officiel du scrutin
- Échantillons de bulletins de vote marqués
- Évaluation de la trousse *Aux urnes, Canada!*
- Bon de commande



CAS SPÉCIAUX : FICHES ET NOTES

FICHES DE MISE EN SITUATION



FICHE DE MISE EN SITUATION

ÉLECTEUR

Au bureau de scrutin, dites au scrutateur que vous êtes aveugle. Demandez que l'on vous donne le gabarit et que l'on vous lise les noms des candidats figurant sur le bulletin dans l'ordre où ils apparaissent.

NE RÉVÉLEZ À PERSONNE LE CONTENU DE VOTRE FICHE

A



FICHE DE MISE EN SITUATION

ÉLECTEUR

Au bureau de scrutin, dites au scrutateur que vous avez besoin d'aide pour voter et demandez si un ami qui vote au même bureau de scrutin peut vous aider.

NE RÉVÉLEZ À PERSONNE LE CONTENU DE VOTRE FICHE

C



FICHE DE MISE EN SITUATION

ÉLECTEUR

Au moment de voter, déchirez accidentellement votre bulletin; montrez-le ensuite au scrutateur et demandez-lui un nouveau bulletin.

NE RÉVÉLEZ À PERSONNE LE CONTENU DE VOTRE FICHE

B



FICHE DE MISE EN SITUATION

ÉLECTEUR

Au bureau de scrutin, donnez un nom qui n'apparaît pas sur la liste électorale et demandez au scrutateur de vous y inscrire sous ce nom.

NE RÉVÉLEZ À PERSONNE LE CONTENU DE VOTRE FICHE

D

Note : Veuillez photocopier ces fiches, les découper et les distribuer à quatre participants.

NOTES EXPLICATIVES POUR LES CAS SPÉCIAUX

Les explications ci-dessous concernent les fiches de mise en situation qui peuvent être distribuées discrètement à quatre électeurs. Chaque fiche décrit un cas spécial qui devra être résolu au bureau de scrutin.

- A. Électeur aveugle** – Un électeur est invité à dire au scrutateur qu’il est aveugle. Le scrutateur lui remettra le gabarit prévu à cette fin et suivra les directives qui y figurent.
But : Montrer que les personnes aveugles peuvent voter dans le secret comme tous les autres électeurs.
- B. Bulletin annulé** – Un électeur est invité à gâcher accidentellement un bulletin en le déchirant. Il en demande alors un autre au scrutateur. Ce dernier inscrit la mention « annulé » sur le bulletin déchiré et le conserve dans un endroit séparé. Un nouveau bulletin est remis à l’électeur et la procédure normale reprend.
But : Montrer que le vote est facile et que, si on fait une erreur, on peut échanger son bulletin de vote.
- C. Électeur ayant besoin d’aide pour voter** – Un électeur est invité à se rendre au bureau de scrutin et à signaler au scrutateur qu’il aimerait se faire assister par un parent ou un ami qui vote au même bureau de scrutin que lui. Le scrutateur fait prêter serment à son parent ou ami. Ce dernier se rend à l’isoloir avec l’électeur et marque le bulletin selon le choix de l’électeur.
But : Montrer que tous les électeurs peuvent voter.
- D. Nom ne figurant pas sur la liste ou inscription le jour de l’élection** – Un électeur est invité à donner un nom qui n’apparaît pas sur la liste. Le greffier parcourt la liste et signale au scrutateur que ce nom n’y est pas. L’électeur demande alors qu’on inscrive son nom sur la liste. Le scrutateur demande à l’électeur de présenter une pièce d’identité sur laquelle apparaissent son nom, son adresse et sa signature ou encore deux autres pièces d’identité remplissant les mêmes fonctions. Ces conditions remplies, l’électeur est inscrit sur la liste et on lui remet un certificat d’inscription. Si l’élève ne produit pas une pièce d’identité acceptable, il peut demander à un autre élève de répondre de lui. Dans ce cas, les deux élèves doivent prêter serment, et le répondant doit présenter une pièce d’identité.
But : Montrer que le nom de l’électeur doit apparaître sur la liste électorale pour qu’il puisse voter; montrer également qu’un électeur peut s’inscrire le jour de l’élection si son nom n’apparaît pas sur la liste.

SERMENTS

SERMENTS D'OFFICE

On trouve ci-dessous les textes des serments prêtés par le scrutateur, le greffier du scrutin, le représentant d'un candidat et l'interprète au moment où ils assument leurs fonctions respectives. Le scrutateur prête serment devant le directeur du scrutin et les autres prêtent serment devant le scrutateur.

1. **Serment du scrutateur** (reçu par le directeur du scrutin) et du **greffier du scrutin** (reçu par le scrutateur)

Je déclare solennellement que :

- j'ai l'âge de voter;
- je réside dans la circonscription de _____ (indiquer le nom de l'école);
- j'agirai loyalement sans partialité, crainte, faveur ni parti pris conformément à la loi;
- au bureau de scrutin, je garderai et aiderai à garder le secret du vote.

2. **Serment du représentant du candidat** (reçu par le scrutateur)

Étant autorisé à être présent au bureau de scrutin, je déclare solennellement que :

- je garderai et aiderai à garder le secret du vote;
- je n'influencerai pas le vote des électeurs pas plus que je ne demanderai à aucun d'eux pour qui il a l'intention de voter ou pour qui il a voté;
- je n'inciterai pas un électeur à montrer un bulletin de vote marqué à qui que ce soit.

3. **Serment de l'interprète** nommé par le directeur du scrutin pour aider dans un bureau de scrutin le jour de l'élection (reçu par le scrutateur)

Vous affirmez solennellement que :

- vous garderez et aiderez à garder le secret du vote;
- vous accomplirez fidèlement vos fonctions sans partialité, faveur ni affection, selon que l'exigent la loi et les directives du directeur du scrutin ou du scrutateur.

Note : Le cahier du scrutin est tenu par le greffier du scrutin, sous la direction du directeur du scrutin. La *Loi électorale du Canada* exige que l'on établisse un registre précis des activités tout au long de la journée de l'élection. Seules les procédures exceptionnelles de scrutin sont inscrites au cahier de scrutin.

SERMENTS VERBAUX RELIÉS AUX CAS SPÉCIAUX

Le scrutateur peut faire prêter les serments suivants verbalement, sans exiger de signatures.

L'électeur peut choisir de prêter serment soit en jurant sur la Bible, soit en faisant une « affirmation », c'est-à-dire en donnant sa parole solennellement sans référence à la Bible. Dans le premier cas, l'électeur doit répondre au scrutateur : « Je le jure »; dans le deuxième, « Je l'affirme ».

On doit faire mention, au cahier du scrutin, de chaque serment prêté ou refusé. Toute personne qui refuse de prêter serment ne peut pas recevoir de bulletin ni voter. Les textes des serments relatifs aux cas spéciaux sont imprimés dans le cahier du scrutin. Les textes ci-dessous, extraits du vrai cahier du scrutin, sont authentiques.

CAS SPÉCIAL A

Suivre les directives inscrites sur le gabarit que l'on peut commander séparément.

CAS SPÉCIAL B

Si un bulletin est déchiré accidentellement ou marqué incorrectement, l'électeur peut en demander un autre au scrutateur. Le scrutateur écrit « annulé » à l'endos du bulletin et le met de côté avec les autres bulletins annulés et il remettra un nouveau bulletin de vote à l'électeur. Si un bulletin de vote est marqué incorrectement et déposé dans l'urne, il sera « rejeté » lors du décompte des votes.

SERMENT POUR LE CAS SPÉCIAL C

(pour le parent ou l'ami qui marquera le bulletin de vote d'un électeur qui a besoin d'aide)

S'il s'agit d'un parent de l'électeur :

Vous jurez ou affirmez solennellement que :

- vous marquerez le bulletin de vote de l'électeur que vous assistez de la manière qu'il vous indiquera;
- vous ne divulguez pas le choix de l'électeur;
- vous ne tenterez pas d'influencer le choix de l'électeur.

S'il s'agit d'un ami de l'électeur :

Vous jurez ou affirmez solennellement que :

- vous marquerez le bulletin de vote de l'électeur que vous assistez de la manière qu'il vous indiquera;
- vous ne divulguez pas le choix de l'électeur;
- vous ne tenterez pas d'influencer le choix de l'électeur;
- vous n'avez pas déjà aidé un autre électeur à voter de cette façon à l'élection en cours.

SERMENT POUR LE CAS SPÉCIAL D (Adapté au vote étudiant)**Pour l'électeur non inscrit qui se présente avec un répondant :**

Vous jurez ou affirmez solennellement que :

- vous êtes (nom) de (adresse) dont le nom ne figure sur aucune liste électorale;
- vous êtes un élève de (nom de l'école);
- vous n'avez pas déjà voté et ne tenterez pas de voter de nouveau à l'élection en cours.

Pour l'électeur inscrit qui sert de répondant à un électeur non inscrit :

Vous jurez ou affirmez solennellement que :

- vous êtes (nom) de (adresse) que désigne ou veut désigner la liste électorale qui vous est montrée;
- vous connaissez (nom) de (adresse) qui vous accompagne et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale;
- la personne de qui vous répondez et vous-même êtes des élèves de (nom de l'école);
- vous croyez véritablement que cette personne a la qualité d'électeur requise à cette élection.

MODÈLES DE BULLETINS DE VOTE

1. Dactylographiez les noms des candidats ainsi que leur appartenance politique (voir modèle ci-dessous). **Les noms de famille doivent être en ordre alphabétique.**
2. Reproduisez le nombre requis de bulletins pour les participants.
3. Découpez soigneusement le bulletin afin qu'il puisse entrer dans le gabarit à l'intention des électeurs aveugles.
4. Pliez le bulletin selon les indications à la page 12.

Note : Le modèle a été conçu pour un cours d'histoire.

The diagram shows a ballot paper template with the following structure:

- Header:** A white rectangular area at the top.
- Tail:** A white rectangular area at the bottom, labeled "TALON" with an upward arrow.
- Body:** A dark grey rectangular area containing four rows of candidate information and voting circles.
 - Row 1:** "CABOT, John" followed by "Political Affiliation/Appartenance politique".
 - Row 2:** "CARTIER, Jacques" followed by "Appartenance politique/Political Affiliation".
 - Row 3:** "de VERCHÈRES, Madeleine" followed by "Independent/Indépendant".
 - Row 4:** "SECORD, Laura" followed by a blank space.
- Voting Circles:** Four white circles are positioned to the right of the candidate information rows.
- Labels:** "SOUCHE" is labeled at the bottom left, and "TALON" is labeled at the bottom center with an upward arrow.

MODÈLES DE BULLETINS DE VOTE EN BLANC POUR TROIS ET QUATRE CANDIDATS

La souche restera dans le carnet de bulletins du scrutateur

SIMULATION

La souche restera dans le carnet de bulletins du scrutateur

SIMULATION

SIMULATION

↑
SOUCHE

↑
TALON

MODÈLE DE BULLETIN DE VOTE EN BLANC POUR SIX CANDIDATS

La souche restera dans le carnet de bulletins du scrutateur

SOUCHE

TALON

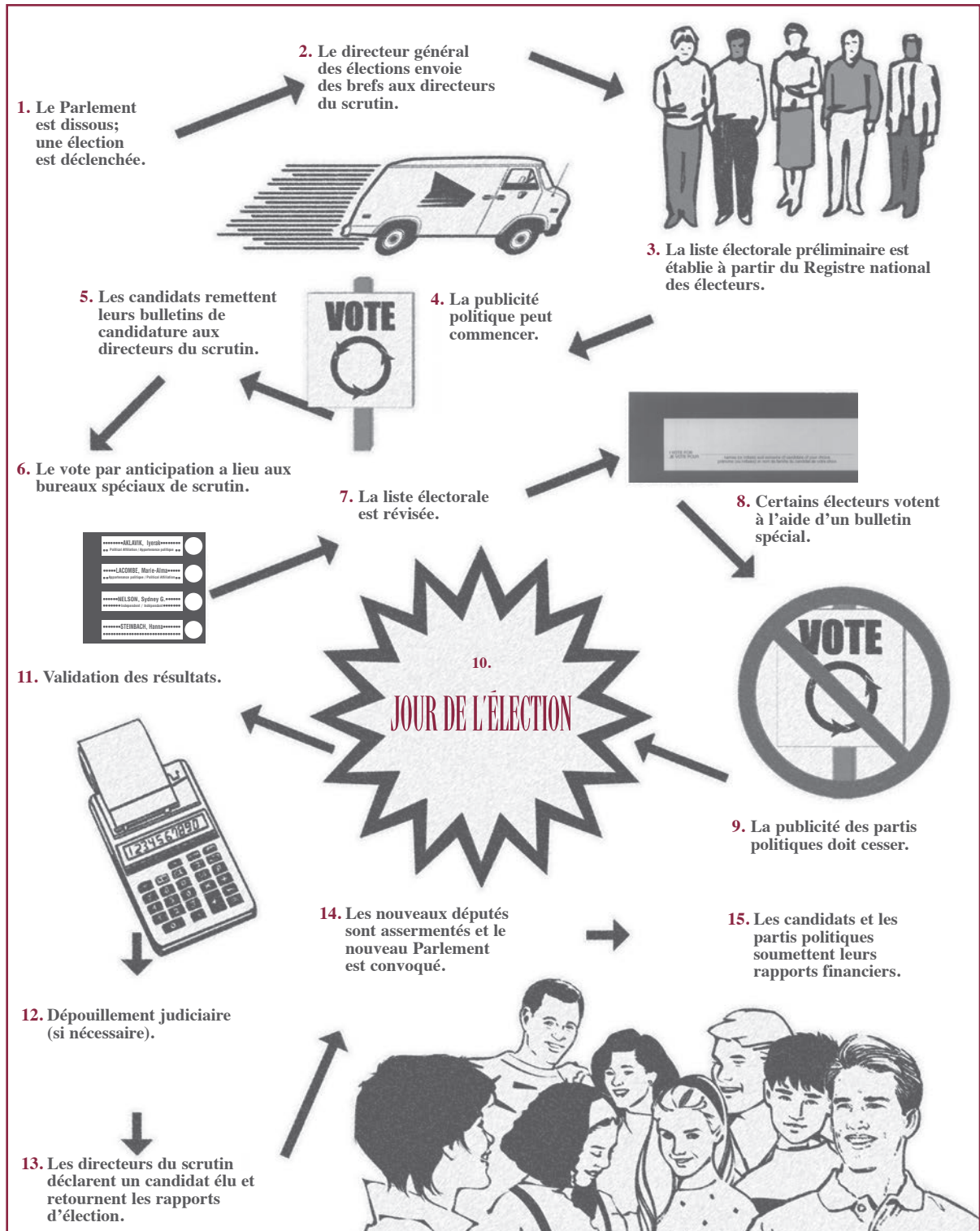
SIMULATION

SIMULATION

SIMULATION

LE PARCOURS ÉLECTORAL

(matériel créé par un éducateur)



Concept créé par Jean-Claude Richard

LISTE ÉLECTORALE

Inscrivez les noms de tous les participants à la simulation afin que tous soient admis à voter. Ceux qui jouent les rôles des candidats, du scrutateur et du greffier ont le droit de voter. *Notez que lors d'une élection fédérale, l'électeur doit donner son nom et son adresse.* (Photocopiez et ajoutez des pages au besoin.)

CIRCONSCRIPTION – NOM DE L'ÉCOLE OU DE L'ORGANISME		
MUNICIPALITÉ	☐ URBAIN ☐ RURAL	N° DE LA SECTION DE VOTE – NIVEAU/GROUPE
Cette liste électorale a été dressée aux fins de l'élection simulée <i>Aux urnes, Canada!</i>		

N°	NOM DE L'ÉLECTEUR	A VOTÉ
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

CERTIFIÉ COMPLET ET EXACT	DATE
SIGNATURE(S) ENSEIGNANT(S)/DIRIGEANT(S) DU GROUPE	

FEUILLE DE COMPTAGE

À l'usage du greffier du scrutin, qui la remplira en présence des autres personnes autorisées à assister au dépouillement des votes.

1. Inscrivez le nom des candidats en haut des colonnes, dans le même ordre que sur le bulletin de vote.
2. Lorsque le scrutateur dépouille un bulletin de vote et dévoile le nom du candidat marqué, faites une croix ou une autre marque dans un petit carré de la colonne correspondant à ce candidat.

	CANDIDAT					CANDIDAT					CANDIDAT					CANDIDAT					CANDIDAT					
5																										5
10																										10
15																										15
20																										20
25																										25
30																										30
35																										35
40																										40
45																										45
50																										50
55																										55
60																										60
65																										65
70																										70
75																										75
80																										80
85																										85
90																										90
95																										95
100																										100
105																										105
110																										110
115																										115
120																										120
125																										125
130																										130
135																										135
140																										140
145																										145
150																										150
155																										155
160																										160
165																										165
170																										170
175																										175
180																										180
185																										185
190																										190
195																										195
200																										200
205																										205
210																										210
215																										215
220																										220
225																										225
230																										230
235																										235
240																										240

RELEVÉ OFFICIEL DU SCRUTIN

À REMPLIR PAR LE SCRUTATEUR APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Bureau de scrutin :
(Nom et/ou numéro)

Date :

NOMS DES CANDIDATS (dans le même ordre que sur le bulletin de vote)	NOMBRE DE VOTES	NOMS DES CANDIDATS (dans le même ordre que sur le bulletin de vote)	NOMBRE DE VOTES

Bulletins reçus du directeur du scrutin _____ **A**

① BULLETINS VALIDES _____

② BULLETINS REJETÉS _____
(trouvés dans l'urne, mais jugés non valides)

TOTAL DES BULLETINS DÉPOSÉS (nombre d'électeurs ayant voté) ① + ② = _____

BULLETINS ANNULÉS (non déposés dans l'urne) ③ _____

BULLETINS INUTILISÉS ④ _____

TOTAL ① + ② + ③ + ④ _____ **B**
(A et B doivent être égaux).

Signature du scrutateur

Signature du greffier

SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS (facultatif)

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Elections Canada
ÉCHANTILLONS DE BULLETINS DE VOTE MARQUÉS QUI DEVRAIENT ÊTRE REJETÉS
SAMPLES OF MARKED BALLOT PAPERS WHICH SHOULD BE REJECTED

DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique
DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique

OFFICE OF THE CHIEF ELECTORAL OFFICER OF CANADA
MEMORANDUM TO DEPUTY RETURNING OFFICERS

The attention of deputy returning officers is particularly drawn to the directions given in the DEPUTY RETURNING OFFICER'S MANUAL which deal with the acceptance and rejection of ballot papers. Each deputy returning officer is requested to familiarize himself thoroughly with these instructions in order that every good ballot paper cast in his polling station may be counted at the close of the polling period.

Each elector is expected to vote by making a cross in the small circular space on the ballot paper at the right of the rectangular space containing the name of the candidate of his/her choice. No ballot paper will be rejected only because it has been marked with a writing instrument other than a black lead pencil or with a mark other than a cross. In other words, ballot papers marked in ink, coloured pencil or similar instrument should be counted. Similarly, ballot papers marked with a mark of any kind, such as a checkmark, provided such mark is made in the small circular space, should be counted.

The only ballot papers which the deputy returning officer SHOULD NORMALLY REJECT are those falling within one of the following categories:

(a) Ballot papers not marked or marked for more than one candidate.

(b) Ballot papers upon which the elector has made any mark or writing by which he/she could be identified; and

(c) Ballot papers which are marked in a way that makes it impossible to determine the name of the candidate for whom the elector has voted.

To illustrate what is stated above and for the guidance of deputy returning officers, samples of marked ballot papers WHICH SHOULD BE ACCEPTED AND COUNTED appear on the left side and samples of marked ballot papers WHICH SHOULD BE REJECTED appear on the right.

THE CHIEF ELECTORAL OFFICER

Elections Canada
ÉCHANTILLONS DE BULLETINS DE VOTE MARQUÉS QUI DEVRAIENT ÊTRE ACCEPTÉS ET COMPTÉS
SAMPLES OF MARKED BALLOT PAPERS WHICH SHOULD BE ACCEPTED AND COUNTED

DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique
DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique	DOE, Joanne Independent/Indépendant UNTEL, Richard Political Affiliation/Appartenance politique

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU CANADA
MÉMOIRE AUX SCRUTATEURS

Les scrutateurs voudront bien donner une attention particulière aux directives énoncées dans le MANUEL DU SCRUTATEUR concernant l'acceptation et le rejet des bulletins de vote. Tout scrutateur est prié de bien se familiariser avec ces directives afin que chaque bulletin de vote valide soit compté lors de la fermeture de la votation le jour du scrutin.

On s'attend à ce que chaque électeur vote en faisant une croix dans le petit espace circulaire sur le bulletin de vote à la droite de l'espace rectangulaire où figure le nom du candidat de son choix. On ne rejettera pas un bulletin de vote parce qu'il aura été marqué avec un instrument d'écriture autre qu'un crayon à mine ou qu'un crayon de couleur, ou parce qu'il aura été marqué avec un instrument semblable à un crayon à mine ou à un crayon de couleur. En d'autres mots, les bulletins de vote marqués à l'encre, au crayon de couleur ou avec d'autres instruments semblables devraient être comptés. De même, les bulletins de vote portant un crochets ou toute autre marque, pourvu que cette marque soit faite dans le petit espace circulaire et qu'elle ne permette pas d'identifier l'électeur, devraient également être comptés.

Les seuls bulletins de vote que le scrutateur DEVRAIT NORMALEMENT REJETER sont ceux qui rentrent dans l'une des catégories qui suivent:

a) Bulletins de vote sur lesquels l'électeur a fait une marque ou un écrit qui permet de l'identifier.

b) Bulletins de vote qui n'ont pas été marqués dans l'espace circulaire à la droite du nom du candidat.

c) Bulletins de vote qui ont été marqués de manière à ce qu'il soit possible de les identifier.

Pour bien faire comprendre ce qui vient d'être énoncé et pour le guidance des scrutateurs, des échantillons de bulletins de vote MARQUÉS QUI DEVRAIENT ÊTRE ACCEPTÉS ET COMPTÉS figurent à la gauche et des échantillons de bulletins de vote MARQUÉS QUI DEVRAIENT ÊTRE REJETÉS figurent à la droite.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

ÉVALUATION DE LA TROUSSE AUX URNES, CANADA!

Nous vous demandons de nous aider à améliorer cette trousse d'élection simulée. Veuillez répondre au questionnaire qui suit et nous le renvoyer à l'adresse ci-dessous. Si vous désirez apporter une contribution à une édition future de la trousse, n'hésitez pas à nous envoyer votre matériel.

Merci d'avance!

**Direction du rayonnement
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
1-800-463-6868 (ATS 1-800-361-8935)**

1. Quel a été votre rôle dans cette élection simulée (encerclez la réponse qui correspond le mieux à votre situation) :

- A) Enseignant d'une classe (indiquer le niveau) _____
- B) Animateur de vie étudiante _____
- C) Chef d'un groupe de jeunes (préciser : scouts, cadets, etc.) _____
- D) Autres (préciser) : _____

2. Quel âge avaient, en moyenne, les membres du groupe de participants? _____

3. Avez-vous utilisé cette trousse (encerclez toutes les réponses qui correspondent à votre situation) :

- A) au primaire
- B) au secondaire
- C) avec un groupe communautaire
- D) pour l'élection du conseil étudiant

4. À votre avis, la simulation s'adaptait-elle facilement aux besoins et au degré de maturité de votre groupe?

Oui ☐ Non ☐

Veuillez expliquer :

5. À votre avis, les membres de votre groupe ont-ils aimé l'activité?

Oui ☐ Non ☐

Quels éléments ont-ils aimés le plus?

6. Y avait-il un élément que le groupe n'a pas aimé lors de cette élection simulée?

7. Croyez-vous que la simulation a aidé les membres de votre groupe à comprendre les concepts suivants :

A) L'acte de voter	Oui ☐	Non ☐
B) La liberté de choisir	Oui ☐	Non ☐
C) Le vote, c'est secret	Oui ☐	Non ☐
D) La volonté de se conformer au choix de la majorité	Oui ☐	Non ☐

8. Selon une échelle allant de 1 (médiocre) à 5 (excellent), veuillez évaluer le matériel suivant, compris dans la trousse :

A) Directives	①	②	③	④	⑤
B) Bulletins de vote	①	②	③	④	⑤
C) Activités complémentaires	①	②	③	④	⑤

9. Si vous avez des commentaires ou des suggestions concernant la trousse, veuillez les inscrire ici :

10. Votre nom et vos coordonnées (facultatif) :

Nous vous remercions une fois de plus d'avoir pris le temps de nous aider à améliorer cet outil d'apprentissage.

BON DE COMMANDE

Pour ajouter du réalisme à votre élection simulée, commandez des articles ici :

Numéro	Article	Quantité
EC 50250	Urne	
EC 99606	Sceaux courts (4 par boîte)	_____
EC 99607	Sceaux longs (2 par boîte)	_____
EC 50240	Isoloir	_____
EC 50170	Gabarit (cas spécial A)	_____

Nom : _____

Titre : _____

École : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Province : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____

Télécopieur : _____ - _____ - _____

Commandez en ligne : www.elections.ca

(Cliquez sur : « un enseignant » au bas de la page d'accueil.)

Veuillez transmettre votre commande par courrier, par téléphone ou par télécopieur à :

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

Téléphone : 1-800-463-6868

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS 1-800-361-8935

Télécopieur : 819-939-1802 ou 1-888-524-1444

Prière de photocopier le matériel qui peut l'être.